

In

Éric Monnet

Claudia Schrag

Europe, crise de conscience

2015

PUF- La Vie des Idées

La crise de la zone Euro et le déni de l'autre Pour une reconstruction de la reconnaissance mutuelle

Kira Gartzou-Katsouyanni, Kalypso Nicolaidis et Claudia Schrag Sternberg

La crise de la zone Euro a non seulement affecté les finances et l'économie des États membres, mais elle a également remis sur le tapis la question de notre compréhension de nous-mêmes en tant que peuples de l'Union, du type d'union dont nous voulons faire partie et des raisons de ce choix, ainsi que des règles qui gouvernent la communauté. Cette crise a en fait mis en lumière une tension inhérente au projet européen. L'Union Européenne (UE) était pensée à l'origine comme une entité politique complètement inédite, qui ne serait ni un état fédéral à grande échelle ni un regroupement lâche de plusieurs états. Selon nous, c'est bien le principe de reconnaissance mutuelle qui sous-tend cette entreprise ; or il semble qu'une caractéristique essentielle des Européens reste leur propension à se nier cette reconnaissance. Ainsi la crise actuelle a déclenché d'amères disputes entre les peuples européens, à coups de revendications ou de déni de reconnaissance de soi ou de l'autre.

La reconnaissance mutuelle peut vouloir dire beaucoup de choses : il s'agit tantôt d'un concept philosophique qui traite des rapports entre les groupes ou les individus, d'une norme diplomatique dans les relations internationales, ou d'une forme de gouvernance et de norme technique appliquée au processus d'intégration européenne. Plus fondamentalement, la reconnaissance mutuelle est également un état d'esprit qui implique d'accepter de vivre et d'interagir avec les différences des uns et des autres, sans essayer de forcer l'autre à devenir une copie conforme de soi, ni profiter de l'existence de ces différences pour s'isoler dans des espaces distincts (Nicolaidis 2007, 2010, Pélabay et al. 2012).

La crise de la zone Euro a violemment ébranlé les avancées sur la route de la reconnaissance mutuelle des décennies précédentes. Des conflits d'intérêt et conflits identitaires qui sommeillaient depuis longtemps ont refait surface et se sont envenimés, touchant ainsi à des failles de l'inconscient collectif pour ranimer par là même des préjugés qu'on croyait disparus. Les deux pays de l'UE qui eurent les rapports les plus explosifs pendant la crise sont sans doute la Grèce et l'Allemagne. Ce couple incarne toutes les oppositions qui sous-tendent le déroulement de la crise : entre Nord et Sud, entre pays riche et pays pauvre, entre ceux qui imposent la discipline et ceux qui la subissent, entre ceux qui tiennent les cordons de la bourse et ceux qui dépensent sans compter, etc. Ces deux pays illustrent également très bien la manière dont la crise a affecté les dynamiques relationnelles entre les peuples européens au sens large.

En ce sens la crise marque un tournant critique, un moment de renégociation de notre identité collective et de notre rapport à l'autre. Elle nous force à nous demander pourquoi et dans quelle mesure nous tenons à rester liés au sein de l'Europe, et quelle est la nature des liens qui nous rassemblent. Une fois de plus, tous les Européens (les Grecs, les Allemands et les autres) doivent aujourd'hui se demander dans quelle mesure ils sont prêts à se reconnaître les uns les autres, et à quelles conditions. Cet article propose donc une analyse des éléments essentiels de ce processus, qui constitue le fondement socio-culturel profond de la gestion de l'économie politique de l'Union monétaire.

Les acteurs : Grecs et Allemands

La couverture médiatique de la crise de la dette grecque et de la réponse européenne à la crise en Grèce et en Allemagne montre à quel point toute identité collective se définit par rapport à celles qui l'entourent. En effet, nos représentations mutuelles s'entremêlent et se

répondent. Par ailleurs, la reconnaissance d'une altérité nécessite des connaissances sur cet Autre (qui viennent s'ajouter au fait d'être plus ou moins en paix avec l'image que nous avons de nous-mêmes). Et nous produisons et reproduisons ce type de connaissances par la création, la diffusion, mais aussi la contestation de stéréotypes. C'est pour cela qu'au sein de ce processus, certains préjugés et autres manœuvres de stigmatisation de l'autre aident parfois paradoxalement à créer une image d'unité.

Par exemple, la série d'images et de récits publiés dans la presse allemande qui décrivait la richesse privée des Grecs, leur paresse, leur épicurisme et leur excès de dépenses publiques finit par donner des Allemands une image d'un peuple de grippe-sous tristes et complexés. Elle révéla également une peur allemande fondamentale de venir en aide à un peuple somme toute mieux loti qu'eux, et de laisser passer l'occasion de vivre confortablement de leur côté. En parallèle, d'autres voix, en Allemagne comme en Grèce, appelaient à la solidarité et à la compassion pour la majorité des Grecs, des gens aussi honnêtes et travailleurs « que nous », dignes de notre empathie et de notre aide. Ce discours se concentrait souvent sur la souffrance des Grecs ordinaires suite à la mise en place des mesures d'austérité, et plus précisément sur l'appauvrissement d'une partie croissante de la société grecque. De nombreux Grecs auraient volontiers admis que leur gouvernement avait emprunté plus qu'il ne pouvait rembourser et qu'il vivait ainsi bien au-dessus de ses moyens : « notre nation ressemble à une boîte de nuit le lendemain d'une soirée inoubliable organisée par un groupe de types très bien, quand il faut tout remettre en ordre » (Kathimerini 28/02/10). Cependant, ils auraient rejeté en bloc les suggestions d'une affluence grecque plus ou moins généralisée, en s'appuyant sur un taux de chômage bien plus élevé et un revenu par habitant bien plus bas en Grèce qu'en Allemagne.

Les discours grecs sur la pauvreté en Grèce jouaient souvent sur ce que Nikiforos Diamandouros (1993) a appelé la « culture des perdants » (*culture of the underdog*). Ce courant de la culture politique grec se caractérise par une animosité envers le capitalisme et une division du monde entre les amis et les ennemis de la Grèce. Pendant la crise, de nombreux commentateurs utilisèrent ce discours pour s'opposer à l'Allemagne, qui prenait dès lors la place des États-Unis en tant que cible principale de l'anti-occidentalisme grec. C'était l'Allemagne qui essayait la majorité des critiques lancées aux pouvoirs étrangers cherchant à imposer un néolibéralisme extrême à la Grèce.

Cette dernière accusait également l'Allemagne d'avoir exploité le système par l'intermédiaire de sa politique de *dumping social*, mise en place durant la décennie précédente. Ironie du sort, suite à ces coupes budgétaires dans les dépenses sociales dans leur pays, les Allemands se sentaient à présent en droit d'exiger une discipline similaire de la part des états bénéficiaires de l'aide européenne.

Un autre type de discours dans la presse allemande (qui trouva lui aussi un écho dans la presse grecque) cherchait à dénoncer un soi-disant manque de respect des Grecs pour la loi et pour le bien public. On entendait ainsi parler de corruption, de népotisme, d'évasion fiscale, de comptes frauduleux, ainsi que de fuite de capitaux et d'excès de dépenses publiques, comme autant de justifications de ces critiques. Mais l'Allemagne, et l'Europe dans son ensemble, étaient en fait régulièrement incluses dans ces dénonciations. Par ailleurs, ce discours sur la décadence morale se trouvait en concurrence avec l'image des « deux Grèces » ; d'un côté les élites immorales, et de l'autre les citoyens ordinaires, honnêtes et droits, qui méritaient compassion et solidarité. Ce contre-discours était bien entendu populaire en Grèce. Il allait souvent de pair avec un sentiment d'indignation pour ces « bons » Grecs qui devaient payer les pots cassés pour les méfaits des « méchants » Grecs. Il existait en parallèle un discours grec qui présentait corruption et individualisme comme des problèmes plus profondément ancrés dans la société grecque. De ce point de vue, la résolution de la crise en

cours exigeait ainsi une transformation profonde des mentalités. La crise offrait donc l'occasion de « reprogrammer » la Grèce.

Certaines sources grecques rejetaient la responsabilité sur les Allemands, en des termes moralisateurs typiques du registre allemand, montrant à quel point les faiblesses (admises) des Grecs pâlissaient devant un mal bien plus grave dont souffraient les Allemands, c'est-à-dire celui de n'avoir pas de cœur. Bien entendu, même (voire surtout) les stéréotypes les plus blessants et les plus condescendants trahissaient une profonde implication affective, comme le montre l'expression « la banqueroute des Grecs » (*Pleitegriechen*) qui, dans le journal *Bildzeitung*, accompagnait tous les articles traitant de la crise de la dette en Grèce. Cette formule résume bien le fait que les représentations de cette altérité nationale servaient également à mettre en scène une des peurs les plus profondes des Allemands, c'est-à-dire la peur de perdre le contrôle. On agitait ainsi le spectre d'un désastre financier à l'échelle personnelle, nationale, européenne et même mondiale, et celui d'une agitation politique faite de troubles sociaux, de manifestations qui tournent mal et nécessitent l'intervention constante des forces de l'ordre, ainsi que d'extrémisme politique, notamment d'extrême droite. Autant d'images qui réveillaient évidemment de profonds traumatismes et des tabous nationaux en Allemagne. En d'autres termes, elles s'adressaient à des éléments de la psyché nationale dont des forces collectives avaient vigoureusement refusé de reconnaître l'existence. Les tabloïdes allemands signifiaient par la mention de ces calamités incontrôlables que quiconque s'attaquait de près ou de loin à ces innommables tabous devait automatiquement renoncer à tout droit de reconnaissance mutuelle.

On se souviendra notamment de deux images qui marquèrent cette négociation sur la mémoire de manière très emblématique dans la couverture médiatique de la crise en Grèce et en Allemagne : la disgrâce de Vénus dans le magazine allemand *Focus*, et l'imagerie nazie utilisée par les Grecs pour associer l'Allemagne actuelle, et surtout la chancelière Angela Merkel, à l'Allemagne de la Seconde Guerre mondiale. *Focus* se servait du passé glorieux de la Grèce pour dénigrer le déclin actuel du pays, sous-entendant par là même que le reste de l'Europe, et notamment l'Allemagne, étaient des héritiers plus légitimes de la civilisation grecque antique que la Grèce moderne. Les références nazies utilisées par les Grecs évoquaient au contraire le passé infâmant de l'Allemagne pour dénigrer la puissance actuelle du pays au sein de l'Europe, et furent largement relayées dans les médias allemands.

La couverture de la crise en Allemagne faisait également référence aux exactions allemandes commises en Grèce pendant la Seconde Guerre mondiale ; il s'agissait bien dans ces cas-là de mettre l'accent sur la culpabilité des Allemands et sur le statut de victimes des Grecs. Mais une dimension essentielle de ce que l'occupation allemande signifiait dans la mémoire collective grecque se trouvait perdue à la traduction ; pour les Grecs, il était non seulement question d'oppression, mais aussi et surtout de résistance héroïque. En Grèce comme en Allemagne, les références au nazisme défendaient l'idée selon laquelle l'Allemagne devait quelque chose à la Grèce. Elles signifiaient que le fait d'aider la Grèce était d'autant plus nécessaire qu'il s'agissait également d'expier cette faute passée. Mais le journal *Bild* y voyait par exemple en même temps un signe de l'ingratitude des Grecs et de leur refus de reconnaître la valeur de l'aide que leur offrait l'Allemagne, et qui devait absoudre cette dernière de toute nouvelle obligation envers la Grèce. Les Vénus et les croix gammées confrontèrent donc les deux pays à l'image qu'ils donnaient à cet Autre du dialogue, et les amenèrent à réfléchir à quelles conditions ils accorderaient et accepteraient une reconnaissance mutuelle.

De plus, la mémoire collective de ces deux pays aux histoires si liées était teintée de réflexions sur leur statut actuel au sein de l'Union. Les médias grecs ont souvent fait le lien entre la coercition allemande, également présentée comme le « chantage » de la *troïka* européenne, et la tradition grecque de résistance à une supériorité apparemment incontestable.

Le pouvoir de la Grèce était donc le « pouvoir des faibles », lié à la menace imminente d'une sortie de la zone Euro, qui permettait donc au pays de faire lui aussi chanter les autres états membres, comme le remarqua clairement la presse allemande.

L'Allemagne consacra quant à elle une bonne partie de son attention à son nouveau rôle de leader réticent (*reluctant hegemon*) (*Zeit* 27/10/2011, cf. Bulmer/Paterson 2013) ou d'empire par accident (*accidental empire*) (*Zeit* 27/10/2011, 21/02/2014, cf. Beck 2013). D'après cette interprétation des faits, populaire en Allemagne, la récente position de puissance du pays découlait directement de sa force économique, sans qu'il n'ait véritablement cherché à en arriver là. Mais quelles qu'en soit ses origines, la puissance allemande était devenue irréfutable, de sorte qu'on ne pouvait plus se taire à ce sujet, comme c'en était devenu l'habitude. C'est ainsi que la Grèce se mit à exprimer son inquiétude quant à ce qu'elle choisit d'appeler la germanisation de l'Europe. De nombreux observateurs remarquèrent avec appréhension que l'Allemagne, pays « le plus européen d'Europe », ne s'embarrassait soudain plus de fausse modestie, et qu'il avait beaucoup moins de scrupules à défendre ses propres intérêts. Néanmoins, le surmoi national allemand et la méfiance du pays envers toute démonstration de pouvoir continuèrent à faire contrepoids à ce regain de confiance en soi.

Notamment en réaction aux inquiétudes de ses partenaires européens, l'Allemagne centra son débat national à propos de la nouvelle organisation du pouvoir européen sur l'idée d'une hégémonie bienveillante, qui proposait un équilibre entre le fardeau financier énorme pris en charge par le pays et un devoir incombant aux bénéficiaires de cette aide de s'en remettre aux décisions allemandes. De plus, le thème et les termes de ce débat sur la puissance allemande tenaient plutôt au domaine de la responsabilité que de la domination ; cela impliquait non seulement que l'Allemagne, et plus particulièrement Merkel, seraient jugées responsables dans le cas où les mesures de gestion de crise seraient un échec. D'un point de vue plus positif, il était également question de la responsabilité du leader d'utiliser son pouvoir avec humanité, en prenant soin de la sensibilité de ceux qui devaient s'y soumettre.

Dessine-moi l'Europe

Toutes ces définitions de l'identité et de l'altérité grecques et allemandes eurent un effet direct sur la perception que ces deux pays eurent de l'Europe et de sa raison d'être. Elles venaient notamment à l'encontre d'une série de grands récits traditionnellement utilisés dans la construction de la légitimité de l'UE (cf. Sternberg 2013, Lacroix and Nicolaïdis 2010).

Mais le coup le plus dur porté par la crise de l'Euro tient au fait qu'elle ébranla profondément les représentations de l'intégration européenne existantes, qui étaient à la fois conditions et garantes de la prospérité du continent. Au contraire, la monnaie unique et plus largement le processus d'intégration européenne étaient de plus en plus considérés comme une menace pour la richesse individuelle et collective des peuples, et pour le niveau de vie dont ils avaient l'habitude.

Ce type de discours eut évidemment beaucoup d'effet en Grèce, où des acteurs allemands comme Angela Merkel et son ministre des finances Wolfgang Schäuble, ainsi que la *troïka* (triumvirat) formée par la Commission Européenne, la Banque Centrale Européenne et le Fonds Monétaire International, étaient devenus synonymes d'austérité et de désespoir social. Cette remise en cause du grand récit sur la prospérité européenne alla de pair avec une grave dé-légitimation de la classe politique grecque, dont la crédibilité semblait dépendre des résultats de l'UE.

Mais la crainte d'un crack économique et financier était forte en Allemagne également. On put par exemple voir en couverture du *Spiegel* un récit de la « spoliation généralisée » dont étaient victimes les épargnants allemands en raison des taux d'intérêt très bas de la BCE (08/10/2012). Ces inquiétudes détonnaient fortement avec le portrait d'une Allemagne qui sortait finalement « grand vainqueur » de la crise, et jouissait d'une croissance

économique directement liée à l'endettement des autres états membres. On lisait ainsi en titre de *Bild* : « Taux de change de l'euro au plus bas : la banqueroute des Grecs nous apporte la croissance » (03/07/2011). Mais de tous les points de vue, l'histoire de l'Europe était désormais devenue un jeu à somme nulle.

Ainsi la crise a remis en cause le grand récit qui présentait l'UE comme un agent de progrès qui défendait un bien commun européen grâce à des avancées sociales éclairées et sa capacité de surmonter les divisions nationales. Or l'UE pouvait difficilement continuer à incarner le progrès social, la compétence politique et l'utopie post-nationaliste alors que des milliers de personnes descendaient dans les rues du sud de l'Europe pour manifester contre l'austérité et ses conséquences.

On parla beaucoup de la « re-nationalisation » de la politique européenne en raison de la crise. Les débats grecs sur le sujet se concentrèrent surtout sur l'Allemagne, avec l'idée que cette dernière était en période de « refonte nationale », puisque la priorité qu'elle avait depuis longtemps donnée à un intérêt commun au sein de l'Europe laissait à présent la place à un intérêt national, ou en tout cas à l'intérêt des pays riches de l'Union, aux dépens des peuples de la périphérie. Dans le débat allemand, on reconnaissait cette évolution nationale, mais on la replaçait dans le cadre d'un phénomène plus large à l'échelle européenne, qui n'était donc pas limité à la seule Allemagne.

Un type de discours concurrent avançait que la crise avait bien au contraire lié plus encore le destin de chaque membre à celui du reste de la communauté. Selon cette interprétation, l'union monétaire formait un lien indissoluble entre les états membres, pour le meilleur ou pour le pire. Angela Merkel fut très active dans la diffusion de l'idée d'une « politique intérieure européenne », étiquette qui avait pour but d'incarner un nouveau type d'interdépendance entre membres de la zone Euro combinant re-nationalisation et interdépendance accrue. La chancelière allemande faisait ainsi contrepoids aux critiques qui dénonçaient un système bureaucratique *top-down* au sein duquel les décisions politiques au niveau de l'UE étaient entre les mains des technocrates ; cela lui permettait de remettre la politique au cœur du processus de prise de décisions de l'UE, objet de contestations d'autant plus fortes qu'il était à présent dépendant de peuples de plus en plus liés entre eux.

Pourquoi participer ?

Puisque la crise de la dette envenima les relations entre Grecs et Allemands à bien des aspects, on est en droit de s'interroger sur les raisons qui poussèrent ces deux peuples à rester liés au sein de l'UE. La raison la plus fréquemment invoquée était toujours celle de l'intérêt national. Grecs et Allemands restèrent convaincus que le maintien de la monnaie unique, malgré son coût et les conditions qui y étaient attachées, finirait en effet par porter ses fruits, au moins à long terme. Autrement dit, l'abandon de l'Euro, qu'il s'agisse d'une décision unilatérale ou collective, impliquait des incertitudes économiques auxquelles aucun gouvernement d'état membre n'était prêt à faire face. Les plus anciens continuaient à rappeler à leurs enfants que l'intégration européenne avait d'abord été mise en place dans le but de maintenir la paix. Mais les jeunes générations en arrivaient à se dire qu'il s'agit d'une paix assez peu rassurante pour eux.

Il semble en tout cas que les lignes de faille entre les gagnants et les perdants de l'intégration européenne aient évolué au sein de ces grands récits et discours. Ce sont les clivages au sein des états membres qui prirent le pas sur les clivages entre états, une fois invalidée l'hypothèse traditionnelle selon laquelle un arrangement au niveau national viendrait toujours dédommager les perdants de l'intégration. En un sens, on assista à l'éveil d'une nouvelle « conscience de classe », celle d'une classe transnationale composée de citoyens honnêtes et ordinaires, qui payaient les pots cassés pour les méfaits d'une élite

incompétente ou immorale, et du système financier international. L'Europe était bien entendu du côté des méchants dans cette histoire.

C'est ainsi que cette branche en souffrance de la société, ainsi que les défenseurs bien intentionnés de l'intégration, se remirent à véhiculer un discours de solidarité et de compassion. La solidarité est bien sûr un thème lié au projet d'intégration européenne depuis ses origines. Mais la crise lui donna plus d'importance en soulignant les manquements de l'UE dans ce domaine. En Grèce et en Allemagne, les appels à la solidarité incluaient certes les références historiques habituelles, notamment à la responsabilité qu'avait l'Allemagne de soutenir ceux qui se battaient pour la paix et la démocratie. Mais ils prirent également la forme d'appels à la justice basés sur une idée de réciprocité dans la durée. L'exemple le plus parlant est celui de l'historien économique Albrecht Ritschl, qui rappela que l'Allemagne avait dû elle aussi faire face à des défauts de paiement dans son histoire (*Spiegel* en ligne, 21/06/2011). Ainsi, ce n'était que justice qu'elle fasse preuve de générosité dans la situation actuelle, et qu'elle fasse pour les autres ce que les autres avaient par le passé fait pour elle. Mais l'idée de justice n'est finalement que très relative, et peut signifier des choses bien différentes d'une personne à l'autre. Ainsi en Allemagne, on exigea la mise en place d'une discipline stricte en Grèce, sous prétexte de la traiter comme l'Espagne, le Portugal et l'Irlande, de manière à éviter de mettre le reste de la zone euro en danger en lâchant trop de lest. Le concept de justice influença également le refus des Allemands de payer pour des Grecs considérés comme affluents, de même que le refus des Grecs de subir de telles mesures d'austérité alors que l'union monétaire et sa politique de sauvetage avaient injustement favorisé l'économie allemande. Mais au-delà de ces considérations bilatérales, les appels à la solidarité envers la Grèce avaient souvent pour prémisse argumentative que les Grecs, les Allemands et les Européens en général avaient quelque chose de fondamental en commun, que ce soit en tant que Grecs et Allemands, en tant qu'Européens, ou simplement en tant qu'êtres humains. Bien entendu, il ne s'agissait pas tant d'une prémisse que d'un projet de construction. En Grèce comme en Allemagne, les défenseurs de la solidarité la présentaient à la fois comme une conséquence naturelle de notre identité propre, et comme une des valeurs censées définir notre « européenneité ». Mais si la solidarité se place quelque part entre l'altruisme pur et le genre de devoir politique associé à l'appartenance à un même état, il y a bien des manières d'interpréter ce qu'implique ce concept (cf. Viehoff et Nicolaidis, 2014).

Plus généralement, les Grecs et les Allemands débattaient à deux niveaux : (i) celui des valeurs fondamentales ou des principes à prendre en compte pour définir l'Union, qui en seraient donc également les conditions d'appartenance (respect de la loi, fonctionnement transparent des institutions démocratiques, etc.), et (ii) celui des conséquences de ces principes, notamment en ce qui concerne le degré d'ingérence dans les affaires de chaque état membre.

Les règles du jeu : guerre de stéréotypes, promesses de reconnaissance

Comme on l'a vu plus haut, la guerre des images entre Grèce et Allemagne reposait sur une série de stéréotypes blessants, et impliquait des dénis de reconnaissance à divers niveaux. Une bonne partie des discours négatifs qui avaient cours dans les deux camps étaient en fait des tentatives de négation de la réalité de l'adversaire dans toute sa complexité et son ambiguïté. On veut pour preuve du potentiel néfaste de ces dénis de reconnaissance la manière dont les représentations blessantes de l'Autre eurent parfois un effet boule de neige inattendu dans le pays victime des attaques, suite à une traduction qui en exagérait la portée. Ce fut notamment le cas de ce que nous appellerons « l'affaire de la Vénus », ainsi que des références au nazisme dans les médias grecs. L'incapacité des protagonistes à déconstruire et problématiser le camp adverse finit par renforcer les propres préjugés de ce dernier sur son adversaire.

Il n'en reste pas moins que ces dénis de reconnaissance semblent également porter en eux la possibilité d'une reconnaissance future. L'indignation soulevée par un sentiment d'injustice amena en effet les populations à se confronter à des perspectives extérieures, ne serait-ce que pour trouver des contre-arguments. Ce fut également un encouragement à dépasser les préjugés et les simplifications pour envisager sa propre complexité, voire ses contradictions, si l'on voulait que le camp adverse s'y confronte. Selon une sorte d'impératif catégorique, le fait d'exiger soi-même une reconnaissance pourrait en fait amener à accorder en retour cette même reconnaissance à son interlocuteur. La reconnaissance est finalement toujours une question de réciprocité, même lorsque les protagonistes ne sont absolument pas sur un pied d'égalité.

Contrairement à l'image qu'en donnèrent les médias internationaux, la couverture germano-grecque de la crise de la dette grecque et de la crise de la zone Euro ne se limitèrent pas à une série de stigmatisations de l'Autre. Nos recherches montrent que même les images et les titres les plus diffamatoires et les plus offensants étaient en fait toujours accompagnés d'analyses plus nuancées. De plus, si l'on assista bien à une guerre des stéréotypes, celle-ci impliqua également la comparaison, la mise en contraste, l'affaiblissement et la contestation des stéréotypes. Comme les illusions d'un palais des glaces, les stéréotypes nationaux finirent par se superposer, de sorte que des divisions de classe, de morale ou de respect de la personne humaine vinrent se mêler aux divisions nationales pour finalement brouiller les pistes. Les Allemands et les Grecs se mirent donc à se ressembler dans leurs spécificités complexes. Grecs et Allemands (du moins certains d'entre eux) apparurent comme des peuples honnêtes et travailleurs qui souffraient, comme le reste de l'Europe, d'un manque de sens du bien public, d'un excès de dépenses publiques, et d'un monde où la politique était finalement tombée à la merci d'élites cupides et d'institutions financières. À voir leur reflet déformé dans les yeux de l'Autre, chaque protagoniste fut forcé de reconnaître que, dans une certaine mesure, personne n'était tout noir ou tout blanc, mais que la situation était pleine de couleurs et de nuances. De plus, chaque camp dut faire face à l'image qu'en avait le camp adverse, et une fois passés les premiers moments de colère, cette prise de conscience ouvrit la porte à l'ironie, arme la plus puissante pour lutter contre tous types d'accusation. L'ironie peut détruire les stéréotypes car elle permet de prendre conscience de la contingence de la perception de soi et de sa propre vision du monde, et amène à une interrogation sur ce sujet (cf. Rorty 1989). C'est donc sur la base d'une réflexion sur soi, d'une réciprocité réciproque et d'une propension à l'ironie que les individus et les peuples peuvent réapprendre la reconnaissance mutuelle.

On vit donc émerger des éléments communs entre Grecs et Allemands, dans toutes leurs spécificités et leurs différences, en tant qu'êtres humains, qu'Européens ou même en tant que Grecs et Allemands. Ces derniers restèrent Européens non pas parce qu'ils renoncèrent en partie à leur identité nationale, mais parce que leur image acquit des contours plus nets, plus profonds et plus en nuance, rappelant ainsi les contours de l'image de l'Autre, superposée à la leur. Nous avons identifié de nombreuses références à une « communauté de destin », dans la mesure où les peuples européens avaient choisi de lier leurs destins respectifs, pour le meilleur ou pour le pire. Il s'agissait sans doute d'une communauté de projet plus que d'une communauté d'identité, qui aurait donc été liée dans l'agir plutôt que dans l'être. Mais même l'agir ensemble dépendait de la qualité des relations entre groupes et peuples, ainsi que du degré d'ouverture de chacun sur la réalité de l'autre.

La reconnaissance mutuelle advient à des degrés différents, de l'implication profonde au simple fait de ne pas faire de mal à l'autre, en passant par le respect ou la tolérance mutuels. En fonction de la nature spécifique ou universelle de notre confiance, il s'agira d'une confiance aveugle, ou automatique et universelle, à une confiance profonde, fruit de négociations et basée sur une relation spécifique. Dans ce cas, il sera constamment question

de négociation et de renégociation (cf. Nicolaïdis 2007:683-4). On peut donc également voir dans la crise de l'Euro un tournant critique dans la renégociation de notre confiance mutuelle, peut-être dans l'espoir de trouver de nouveaux fondements à cette confiance.

À ce moment clé de l'existence de l'UE, nous avons choisi d'analyser les différentes manières dont les normes et les pratiques implicites de reconnaissance mutuelle des peuples européens furent redéfinies et négociées à diverses étapes de la crise. Si la reconnaissance implique un équilibre satisfaisant entre ingérence dans les affaires de l'autre et respect de ses pratiques, on peut dès lors déclarer que c'est le camp de l'ingérence qui a gagné la première partie, mais que le respect reprend progressivement du terrain.

La métaphore du jeu que nous avons utilisée dans cet article souligne l'aspect ludique des images et des récits analysés. Elle sert également à appuyer notre évaluation de la polémique et de la contestation en tant qu'action politique implicite (cf. Pélabay *et al.* 2012, Mouffe 2010, Sternberg 2013:210-24). Peut-être sans le vouloir, le caractère conflictuel des débats, ainsi que toutes les contrariétés, les blessures, les réactions et tous les dénis de reconnaissance qu'il impliqua, contribuèrent sans doute à légitimer l'ordre établi dans l'UE, l'Euro, et même la réponse à la crise. Après tout, les enjeux et la gestion de cette crise étaient si cruciaux qu'il aurait été inacceptable de passer outre cet élément fondamental, au risque de voir toute légitimité s'effondrer. Le conflit est un élément inhérent à la vie politique, de même qu'une chance de renégocier les processus de reconnaissance mutuelle. D'une certaine manière, Merkel soutint elle-même cette idée en faisant l'éloge d'un débat au sein duquel elle était l'objet d'âpres critiques au Parlement Européen : « le fait que nous soyons capables d'un si beau débat ici, s'exclama-t-elle, montre que l'Europe est presque déjà devenue une affaire de politique intérieure ! » (*Die Zeit*, 27/12/2012). Si les peuples d'Europe sont encore loin de faire partie d'un seul et même pays, ils en ont peut-être appris plus les uns sur les autres pendant ces quelques années de crise que pendant le demi-siècle de réconciliation qui les a précédés.

Traduit de l'anglais par Émilie L'hôte.

La zone euro est-elle viable ? Une perspective historique¹

Emmanuel Mourlon-Druol

Depuis son éruption en 2009, la crise de la zone euro pose la question de la viabilité de la monnaie unique européenne. Cette viabilité est une source inépuisable de réponses lapidaires : la crise de la zone euro prouve que la zone n'est pas viable ; ou bien l'extrême inverse, la zone euro est toujours là malgré les critiques, ce qui prouve qu'après tout elle est viable. Mais cette viabilité n'est souvent évaluée par les économistes qu'à l'aune de la théorie dite des zones monétaires optimales (ZMO) – sur laquelle nous reviendrons – plutôt qu'en prenant en compte le contexte financier international ainsi que les raisons profondes qui ont mené à l'unification monétaire européenne. Un retour historique sur les origines de l'euro permet de mieux comprendre les enjeux de sa création – et par là même, de mieux répondre à la question de sa viabilité.

La chronologie menant à la création de l'euro est bien connue. La première date mentionnée est généralement 1970, qui correspond à la parution du plan Werner détaillant un processus visant à la création d'une Union économique et monétaire (UEM) ; vient ensuite l'effondrement du système de taux de change fixes de Bretton Woods l'année suivante (1971) ; et enfin la création et les vicissitudes du « serpent » monétaire européen, à savoir un régime de fluctuations stable mais ajustable des monnaies européennes (1972-1978). La création du Système Monétaire européen (SME) et de l'ECU en 1978-1979 marque généralement une césure importante, présentée comme un préalable nécessaire à la future création d'une monnaie unique ; le SME institue un système de changes stables mais ajustables, similaire au « serpent », auquel participent la France, l'Italie et l'Irlande dès le départ, alors que ces pays avaient dû quitter le « serpent » auparavant. Cette rapide chronologie est traditionnellement couronnée dans les longues années 1990 par le traité de Maastricht (1990-1991), la crise du SME (1992-1993) et finalement la création puis la mise en circulation de l'euro (1992-2002).

Cette vision n'est certes pas fautive mais elle est trop simplificatrice car trop linéaire et trop positiviste. La construction monétaire de l'Europe ainsi présentée serait exclusivement faite de petits pas, de petits progrès menant nécessairement d'une étape à l'autre selon un processus continu d'amélioration graduelle. Pour mieux rendre compte des raisons qui ont mené à la création de la monnaie unique, il est préférable de mettre l'accent sur les tendances lourdes qui traversent ce demi-siècle, et qui sous-tendent les débats sur l'unification monétaire de l'Europe, à savoir la consolidation du marché commun d'une part, et l'affirmation de l'Europe de l'autre. ^[1]_[SEP]

L'ancêtre de l'Union européenne, la Communauté économique européenne (CEE), est créée en 1957 suite à la signature des Traités de Rome. Au cœur de la CEE se trouve la création du marché commun, à savoir, un espace sans droits de douane et où les quatre libertés dites fondamentales doivent être respectées : la liberté de circulation des biens, des personnes, des services et des capitaux. À partir de 1957, les États membres de la CEE ont donc cherché à supprimer toutes les restrictions qui pouvaient freiner ces libertés, avec plus ou moins d'efficacité et/ou d'entrain selon les libertés en question.

La coopération monétaire figure de manière relativement accessoire dans le Traité de Rome. Hormis une remarque générale, qui se focalise sur la politique économique – « chaque État membre pratique la politique économique nécessaire en vue d'assurer l'équilibre de sa

¹ Ce texte a fait l'objet d'une première publication sur le site de la Vie des idées, le 20 mai 2014 à l'adresse <http://www.laviedesidees.fr/La-zone-euro-est-elle-viable.html>

balance globale des paiements et de maintenir la confiance dans sa monnaie, tout en veillant à assurer un haut degré d'emploi et la stabilité du niveau des prix » (article 104) – l'unification monétaire n'est pas détaillée dans une perspective programmatique. Il n'en reste pas moins que la monnaie représente l'une des problématiques de fond de l'établissement de ce marché commun, en ce sens que les fluctuations monétaires peuvent créer – entre autres – des distorsions commerciales entre les États membres. Un simple exemple théorique suffit à illustrer cela : si la monnaie d'un pays A est réévaluée lors même que la monnaie de son pays voisin B est dévaluée, les produits du pays A deviendront comparativement plus chers que ceux du pays B, et les exportateurs du pays A craindront la perte de parts de marché dans le pays B. Si ce désavantage risque de durer, le pays A pourrait envisager d'ériger des barrières commerciales – et par là-même réinstaurer les droits de douanes qui étaient jusqu'alors démantelés – et ainsi mettre en péril la logique même du marché commun. Au-delà de cet exemple, on peut également ajouter que la CEE a mis en œuvre un certain nombre de politiques communes, dont la fameuse politique agricole commune (PAC). La PAC, entrée en vigueur en 1962, implique notamment l'établissement d'un niveau de prix commun dans la CEE pour les produits agricoles. La fluctuation erratique de la valeur des monnaies d'un jour à l'autre rendrait donc l'établissement de ces prix communs très complexe. Si les relations entre monnaie et CEE n'étaient donc pas clairement prédéterminées dans les Traités de Rome, les multiples liens entre marché commun et coopération monétaire n'en étaient pas moins clairement présents.

Le cocon monétaire de Bretton Woods

À partir des années 1960, la stabilisation des relations monétaires intra-européennes est progressivement devenue une préoccupation croissante des responsables politiques européens. Cette préoccupation est devenue d'autant plus importante, au cours des années 1970, que le cocon monétaire de Bretton Woods s'est effondré. Jusqu'en 1971, les relations monétaires internationales étaient stables, en dépit de réajustements périodiques, en partie grâce à l'existence d'un système monétaire international de changes fixes, dit de Bretton Woods. En un mot, le système fonctionnait comme suit : chaque monnaie était liée au dollar ; et le dollar était lié lui-même à un taux fixe à l'or (35 dollars l'once d'or). Cela signifiait que théoriquement les États-Unis s'engageaient à être capables de restituer un montant fixe d'or contre chaque dollar. Le problème – comme l'a relevé l'économiste Robert Triffin dans *Gold and the Dollar Crisis : the Future of Convertibility*, publié en 1961 – est que la quantité de dollars en circulation et la quantité d'or détenue par les États-Unis ne pourraient pas évoluer de concert éternellement. Et en effet, progressivement, notamment à partir de la fin des années 1960, la création monétaire des États-Unis a commencé à dépasser très largement leur capacité de rembourser l'équivalent en or. Le 15 août 1971, le président des États-Unis Richard Nixon décide unilatéralement de mettre fin au système. Le monde entre alors dans l'ère du non-système monétaire international, dans laquelle nous sommes toujours, où les taux de change sont flottants.

Ces taux de change flottants ont posé problème à la CEE : jusqu'au début des années 1970, les relations monétaires intra-européennes étaient elles aussi assez stables – malgré des dévaluations/révaluations périodiques – puisqu'elles étaient insérées elles-mêmes dans un système mondial de changes fixes. Les relations monétaires intra-européennes bénéficiaient de fait d'une forme de cocon monétaire international qui les protégeait. Mais une fois ce système disparu, le problème s'est posé de savoir comment restaurer cette stabilité. Valéry Giscard d'Estaing, alors Ministre des Finances, résumait très bien la situation en janvier 1974 lors d'une conférence à l'École Polytechnique :

« Si le système monétaire international était lui-même fondé sur la fixité des taux de change et

sur la convertibilité des monnaies le problème aurait eu beaucoup moins d'acuité. Vous savez qu'il y a eu coïncidence historique entre l'organisation progressive de l'union économique et monétaire de l'Europe et la dislocation progressive du système monétaire international. »²

L'effondrement du système de Bretton Woods a en effet modifié l'équilibre qui prévalait jusqu'alors au niveau international concernant ce qu'on appelle le « triangle des incompatibilités » de Robert Mundell et Marcus Fleming. Les économistes Mundell et Fleming ont expliqué, dans les années 1960, que dans un contexte international, un pays ne peut pas atteindre simultanément les trois objectifs suivant : taux de change fixes, autonomie de la politique monétaire et liberté de circulation des capitaux. Seulement deux de ces trois objectifs sont réalisables en même temps. Lorsque le système de Bretton Woods fonctionnait, l'équilibre était donc trouvé entre un régime de changes fixes et une autonomie de la politique monétaire d'une part ; et pas ou peu de liberté de circulation des capitaux de l'autre. Au cours des années 1960, la liberté de circulation des capitaux s'est considérablement accrue, entraînant l'effondrement du système de changes fixes, et trouvant par là même un nouvel équilibre.

L'affirmation diplomatique de l'Europe

La deuxième tendance lourde expliquant l'unification monétaire de la CEE est l'affirmation de l'Europe – CEE puis UE – en tant qu'acteur sur la scène internationale. Cette affirmation présente deux facettes, volontaire et involontaire. L'affirmation volontaire de la CEE sur la scène internationale est une tendance constante que l'on peut observer dans divers domaines, comme par exemple dans les négociations commerciales internationales (au GATT, General Agreement on Tariffs and Trade, prédécesseur de l'Organisation mondiale du Commerce, OMC) où la Commission seule représente les intérêts européens ; ou bien en pleine Guerre froide, à Helsinki, en 1975, lors de la signature de l'Acte final de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe (CSCE), où la CEE, en tant que telle, s'affirme au milieu des deux blocs, soviétique et américain.³ À tout cela s'ajoute donc une ambition de faire de même dans le domaine monétaire, en présentant une identité monétaire européenne unie face au monde. Cette question de l'identité monétaire européenne, qui ne va pas sans contradictions, est résumée par la fameuse phrase attribuée à l'économiste français Jacques Rueff : « l'Europe se fera par la monnaie ou ne se fera pas ». Effectivement la question traverse les décennies : le SME crée un ECU, *European Currency Unit*, dont l'acronyme rappelle volontairement la monnaie française datant du Moyen-Âge tout en offrant un acronyme censé en anglais ; quand le chancelier allemand Helmut Schmidt s'époumona contre la politique monétaire américaine de la fin des années 1970, il déclara : « il est urgent que les Européens disent aux Américains : ça ne peut pas continuer comme ça. » Le point de référence du chancelier allemand n'était pas national, mais régional, à l'échelon européen.

Cet épisode de la fin des années 1970 révèle l'autre facette de l'affirmation de l'Europe sur la scène internationale, à savoir sa dimension involontaire. De façon générale, le contexte international, à savoir l'effondrement du système de Bretton Woods et l'avènement de taux de change flottants a clairement contribué à pousser les décideurs européens à chercher une solution régionale européenne à l'instabilité monétaire internationale. En 1977, la politique monétaire américaine conduit, sciemment, à faire baisser la valeur du dollar, ce

² Archive du Ministère des Affaires étrangères, Direction des Affaires économiques et financières, 971bis, "Les étapes et les difficultés de l'organisation monétaire de l'Europe", discours de Valéry Giscard d'Estaing à l'École Polytechnique, 25 janvier 1974.

³ Voir respectivement : Lucia Coppelaro, *The making of a world trading power: the European Economic Community (EEC) in the GATT Kennedy Round negotiations (1963-67)*, Farnham : Ashgate, 2013 et Angela Romano, *From détente in Europe to European détente: how the West shaped the Helsinki CSCE*, Bruxelles : Peter Lang, 2009.

qui provoque l'ire du chancelier allemand. Celui-ci s'inquiète en effet d'une possible réévaluation du Deutsche Mark, qui pourrait par suite conduire à déséquilibrer l'économie allemande. C'est cette exaspération vis-à-vis de la politique monétaire américaine qui pousse Helmut Schmidt à finalement chercher à organiser une réponse européenne, car la taille critique de la CEE était plus importante, plus puissante, et politiquement plus viable, que celle de la seule Allemagne de l'Ouest.

Monnaie unique ou monnaie commune ?

L'unification monétaire de l'Europe a donc eu deux motivations claires : la consolidation de la CEE et de son marché commun ; et l'affirmation – volontaire ou non – de l'Europe sur la scène internationale. Ceci nous rappelle pourquoi la construction monétaire de l'Europe est devenue un sujet majeur ; mais comment juge-t-on de la viabilité d'une zone monétaire ? Avant de tenter de répondre à cette question il faut toutefois apporter une précision : nous parlons ici d'une monnaie unique. Mais après tout pourquoi n'a-t-on pas créé une monnaie *commune* ? Toute une série d'options furent évoquées au cours des débats et négociations diverses qui ont porté sur la construction monétaire de l'Europe : le flottement libre des monnaies, la création d'un système de changes fixes (type SME), la création d'une monnaie unique (euro) et donc, une dernière option, à savoir l'introduction d'une monnaie commune.

Quelle différence y a-t-il entre une monnaie commune et une monnaie unique ? La monnaie unique est, par définition, la seule en circulation : son émission remplace tout autre type de monnaie existant jusqu'alors. C'est ce qui s'est passé lors de l'introduction de l'euro en 2002 : franc français, Deutsch mark ou encore lire italienne ont été remplacés par une seule et même monnaie, l'euro. Une monnaie commune, à l'inverse, ne remplace pas les monnaies nationales. C'est d'ailleurs pour cela qu'on l'appelle également monnaie « parallèle », car elle circule en parallèle aux monnaies existantes. Tout au cours des cinquante à soixante dernières années, cette proposition fut régulièrement avancée, mais sans succès. Le Manifeste de la Toussaint de *The Economist* l'a par exemple suggéré le 1er novembre 1975 ; les britanniques l'ont également proposé au cours des négociations sur le Traité de Maastricht. L'idée qui sous-tend cette logique est que les mécanismes de marché vont permettre – ou pas – à la monnaie commune de s'imposer naturellement, selon l'adage voulant que « la bonne monnaie chasse la mauvaise ». D'un point de vue symbolique et d'un point de vue opérationnel la monnaie unique semblait offrir toutefois plus d'avantages, et c'est donc cette option qui fut finalement privilégiée.

Optimalité et viabilité

La monnaie unique ayant finalement été adoptée, comment donc évaluer sa viabilité ? Un des éléments de base est la théorie des zones monétaires optimales (ZMO). Qu'est-ce qu'une ZMO ? Une ZMO est une zone – c'est-à-dire un groupe de régions ou de pays – où l'utilisation d'une monnaie unique est optimale – c'est-à-dire ne crée pas de perte de bien-être. Le débat sur les zones monétaires optimales est né en 1961 avec la parution d'un article éponyme écrit par Robert Mundell. Mundell a identifié deux critères fondamentaux d'optimalité d'une zone monétaire : la mobilité des facteurs de production (capital et travail) et la symétrie dans les réactions aux chocs externes. Par la suite, d'autres économistes affineront l'analyse et ajouteront de nouveaux critères à cette liste, parmi lesquels le degré d'ouverture économique (Ronald McKinnon, 1963), le degré de diversification de la production (Peter Kenen, 1969), l'intégration financière (James Ingram, 1977), la

convergence des taux d'inflation (Gottfried Haberler, 1970 ; Marcus Fleming, 1971).⁴

L'Europe est-elle une ZMO ? Elle n'est clairement qu'une zone monétaire sous-optimale, aussi bien dans les années 1950 qu'aujourd'hui, avec des nuances différentes bien évidemment. Plusieurs critères posent problème au premier chef desquels la mobilité du travail, qui est très faible comparée à d'autres zones monétaires, tels les États-Unis ; et l'intégration fiscale, qui est pour ainsi dire inexistante. D'autres critères, sans être absents, sont relativement difficiles à évaluer. La question de la symétrie des chocs est difficile à analyser compte tenu de l'hétérogénéité de la zone euro ; et la diversification est assez élevée, hormis éventuellement pour certains petits pays de la zone. Mais en revanche, de nombreux critères ne posent pas de problème particulier : la zone euro est très ouverte ; l'intégration financière est complète (depuis la fin des années 1980) ; la mobilité du capital est assurée (depuis la fin des années 1980) ; et la convergence des taux d'inflation est globalement acquise depuis les années 1990.

Cette présentation succincte montre que la zone euro n'est certes pas une ZMO au sens strict. Mais faut-il être une zone monétaire optimale pour être une zone monétaire viable ? Viabilité et optimalité sont après tout deux concepts différents : est optimal ce qui est le plus favorable ; est viable ce qui est susceptible de durer, de continuer d'exister, d'aboutir. La CEE puis la zone euro représentent à tout le moins une zone monétaire potentiellement viable, pour peu que les critères faisant défaut puissent être améliorés. Comment a-t-on donc cherché à améliorer la viabilité de ce qui deviendra la zone euro au cours de l'histoire de la construction européenne du dernier demi-siècle ? De multiples mesures ont cherché à renforcer ce qu'on appelle la « convergence » des économies au sein de l'UE. Ces mesures furent de deux grands types, techniques et politiques. Parmi les mesures techniques on peut penser à toutes les politiques d'ajustement, même modestes, qui ont été mis en place avant la création de l'euro: les prêts de la Banque européenne d'investissement (BEI) ; la politique régionale ; la politique agricole commune.

D'un autre côté plusieurs mesures politiques ont visé à renforcer la cohérence du potentiel bloc monétaire européen. Parmi celles-ci, on peut relever la création du Conseil européen en 1974, réunissant les chefs d'État et de gouvernement des États membres et qui cherchait à donner un leadership plus fort à la CEE/UE ; l'élection au suffrage universel direct du Parlement européen à partir de 1979 participe d'une logique similaire, à savoir le renforcement de la construction politique européenne, et par là-même, de la cohérence globale de la zone monétaire qu'elle représente.⁵

Mais malgré toutes ces mesures, la CEE/UE demeurerait une zone monétaire sous-optimale. Les mécanismes de stabilisation, ou transferts de ressources des pays les plus riches vers les pays les moins développés ne concernaient que des montants tout à fait modestes et pas nécessairement d'une grande efficacité. De plus, toute augmentation de ceux-ci rencontraient une opposition farouche de la part des contributeurs potentiels (le plus souvent l'Allemagne, à un moindre degré la France). Le budget européen n'a ainsi jamais représenté guère plus d'1% du PIB européen au cours des 50 dernières années, là où le budget fédéral américain est d'environ 20%.

Depuis la création de l'euro, et surtout depuis le début de la crise de la zone euro, de nouvelles mesures ont été mises en place afin d'améliorer la convergence (voir encadré au début de l'ouvrage).

⁴ Voir par exemple : Marc-Alexandre Sénégas, « La théorie des zones monétaires optimales au regard de l'euro : Quels enseignements après dix années d'union économique et monétaire en Europe ? », *Revue d'économie politique*, Vol. 120, No.2, 2010, pp.379-419.

⁵ Voir : Emmanuel Mourlon-Druol, « Filling the EEC leadership vacuum? The creation of the European Council in 1974 », *Cold War History*, Vol. 10, No.3, 2010, pp.315-339 et Berthold Rittberger, *Building Europe's Parliament. Democratic Representation Beyond the Nation State*, Oxford : Oxford University Press, 2005.

Au-delà de ces aspects plutôt techniques, d'autres mesures ont également visé à renforcer la dimension politique au cours des dernières années. La mise en place du Traité de Lisbonne a notamment conduit à créer le poste de Président du Conseil européen, censé donner plus de stabilité et de visibilité à l'institution. Les élections au Parlement européen de 2014, avec pour la première fois des vraies têtes de liste européennes, transnationales, ont pour objectif de conférer plus de visibilité et de légitimité à l'homme ou la femme qui pourrait devenir président ou présidente de la Commission européenne.

Les avantages et les défauts de ces différents mécanismes donnent lieu à des débats nourris dont il ne s'agit pas de rendre compte ici. Malgré ces divers mécanismes qui viennent d'être créés, on peut déjà relever que le budget européen peine toujours à dépasser les 1% : sa dimension redistributive et stabilisatrice en cas de crise économique reste donc toujours très limitée ; l'intégration fiscale est toujours très faible ; et surtout les mécanismes qui viennent d'être mis en place doivent encore faire leurs preuves.

La zone euro est-elle donc viable ? On ne peut que constater qu'un certain nombre des problèmes soulevés aujourd'hui ne sont en fait pas vraiment neufs. La question de l'endettement public et du déficit publics tels qu'ils se posent aujourd'hui ne sont certes pas comparables avec ce qui s'est produit autrefois. Il n'en reste pas moins que beaucoup de défis qui se posent avec acuité aujourd'hui sont en fin de compte des questions qui sont d'abord et avant tout des problématiques centrales pérennes du débat sur la construction de l'Europe monétaire, et qui ont toujours été présentes à l'agenda européen, même avant la création de la CEE. Le problème est que ces défis n'ont pas été résolus dans le passé ; cette incapacité à les avoir résolus à temps n'est toutefois pas directement imputable à l'euro. Trois aspects principaux se dégagent : les débats autour de la convergence économique, et donc de la gouvernance économique (budget européen, mesures pour soutenir la croissance) ; la question des mécanismes financiers soutenant le fonctionnement des systèmes de change hier, de la monnaie unique aujourd'hui (on peut penser notamment à la question de la mutualisation d'une partie des dettes publiques et la création d'eurobonds, c'est-à-dire de titres de dette publique européens) ; et finalement la question de la supervision et de la régulation bancaire, l'un des problèmes centraux étant que les activités des banques qui doivent être supervisées/régulées ne connaissent pas les mêmes frontières que l'organisation administrative de l'Europe.

Cette dernière question illustre bien un des défis centraux de la construction monétaire de l'Europe, tout au long du XXème siècle et même avant, à savoir la tension entre régionalisation et mondialisation. Sur le fond, la question de base n'a jamais vraiment changé, et reste la suivante : comment organiser les relations économiques et monétaires d'un groupe de pays dont les échanges mutuels sont intenses, dans un monde en mutation ? La construction monétaire de l'Europe est en partie une réponse régionale au désordre monétaire international, à la liberté de circulation des capitaux au niveau international, afin de préserver une stabilité intra-européenne. Les années 1960, 1970, 1980 et 1990 ont bien montré que le marché commun pouvait être considérablement déstabilisé par les fluctuations monétaires. Ces décennies ont surtout souligné à quel point les États membres de la CEE/UE sont vulnérables aux chocs internationaux et à la politique économique des États-Unis en l'absence de bloc monétaire européen. La question n'est donc pas seulement de savoir si la zone euro est viable d'un point de vue endogène ; mais surtout de réaliser que c'est l'absence de zone euro qui, dans le monde d'aujourd'hui où les capitaux circulent librement, ne serait vraisemblablement pas viable pour les États membres qui la composent.

Reconstruire l'Union Monétaire européenne⁶

De l'assurance mutuelle au fédéralisme budgétaire

Shahin Vallée

Le péché originel

La crise financière⁷ de 2008 ouvrit son chapitre européen en octobre 2009⁸, lorsque le nouveau gouvernement grec dévoila officiellement l'état désastreux de ses finances publiques. Depuis, l'UE a concentré ses efforts sur la gestion des symptômes financiers au lieu de s'attaquer aux véritables causes politiques et économiques de la crise de la zone euro. La concentration des politiques publiques sur la mise en œuvre d'ajustements budgétaires au sein de l'Union monétaire est d'ailleurs largement due à un mauvais diagnostic, selon lequel la crise serait d'abord une crise des finances publiques. Ce n'est qu'au printemps 2012, à l'initiative du Président du Conseil Européen, que les décideurs européens commencèrent à reconnaître et à admettre ouvertement que l'architecture même de l'union monétaire, par ses imperfections, était au moins en partie responsable de cette crise qui continuait de s'aggraver. Les faiblesses les plus évidentes de l'architecture tenaient notamment à l'absence d'un cadre permettant de gérer les faillites bancaires et de réagir lorsqu'un État Membre perdait sa capacité à emprunter auprès des marchés financiers. C'est ce qui lança un vif débat sur la nécessité et les moyens de reconstruire l'union monétaire.

En rétrospective, dans la période menant au Traité de Maastricht, on choisit d'ignorer à plusieurs reprises les études solides sur les conséquences de l'unification monétaire sur l'architecture et la politique budgétaires européennes. On voyait alors s'opposer ceux qui arguaient que l'union monétaire ne pouvait que couronner un processus d'intégration profond incluant politiques budgétaires, structurelles et sociales et ceux qui considéraient que ces autres éléments suivraient une fois la stabilité monétaire assurée. L'idée selon laquelle une union monétaire pouvait fonctionner sans union budgétaire défiait la pratique de toutes les autres unions monétaires dans le monde, mais s'opposait aussi aux travaux sur le sujet que les dirigeants européens avaient eux-mêmes commandés. Le Rapport Werner (1970) soulignait par exemple déjà qu'au sein de l'union monétaire, les budgets nationaux devraient en fait être décidés au niveau communautaire⁹. Le rapport MacDougall (1977) suggérait également qu'une union monétaire nécessiterait a minima un budget de 2 à 2,5% du PIB à l'étape pré-fédérale, puis de 5 à 7% à l'étape fédérale, de manière à pouvoir amortir les chocs économiques et à assurer un seuil plancher de convergence des salaires¹⁰. Mais les rapports techniques qui s'empilaient sur le sujet ne parvenaient pas à recueillir suffisamment de soutien politique pour aboutir. En 1988, la mise en place d'une monnaie unique semblait plus

⁶ Ce texte a fait l'objet d'une première publication sur le site de la Vie des idées le 22 janvier 2013, à l'adresse <http://www.laviedesidees.fr/Reconstruire-l-union-monetaire.html>. Traduit de l'anglais par Émilie L'Hôte.

⁷ L'auteur remercie Éric Monnet et Jean Pisani-Ferry pour des discussions très utiles, ainsi que Carlos De Souza pour son aide dans ses travaux de recherche pour cet article. Les opinions exprimées ici sont celles de l'auteur et ne représentent ni celles du Conseil Européen ni celles de l'Institut Bruegel.

⁸ On peut trouver une chronologie détaillée de la crise sur le blog de l'Institut Bruegel : <http://www.bruegel.org/eurocrisistimeline/>.

⁹ Pierre Werner, (1970) "Interim Report on the Establishment by Stages of Economic and Monetary Union", Commission des communautés européennes, Bruxelles.

¹⁰ McDougall, Donald, (1977). "Report of the Study Group on the Role of Public Finance in European Integration", Commission des communautés européennes, Bruxelles.

illusoire que jamais. Ce n'est qu'en juin 1988 qu'on demanda à Jacques Delors, qui venait d'être réélu à la tête de la Commission, de réunir un comité chargé de relancer le processus d'intégration et d'unification monétaire. Loin de la tradition des rapports aussi ambitieux que techniques, l'objectif du Comité pour l'Étude de l'Union Économique et Monétaire, présidé par Delors, fut de produire les grandes lignes d'un plan d'action acceptable sur le plan politique, qui mènerait à la mise en place d'une union monétaire minimaliste.

Le consensus établi durement par Delors tenait principalement à l'idée qu'on pouvait parfaitement mettre en place une Union Monétaire Européenne sans pour autant procéder au degré d'intégration budgétaire équivalent. Ce consensus, qui reflétait bien le dénominateur politique commun de l'époque, faisait somme toute le pari que le processus d'intégration économique serait si profond et si rapide qu'il rendrait d'autant moins nécessaire une autorité budgétaire commune en charge de la stabilité économique de l'union. L'impératif politique de l'époque et le consensus intellectuel qui en découla finit ainsi par s'imposer et à cristalliser dans le Traité de Maastricht. On en arriva à considérer qu'une coordination des politiques économiques nationales¹¹ assortie de règles visant à prévenir toute évolution budgétaire défavorable étaient dans tous les cas préférables, autant sur le plan économique que sur le plan politique, à une véritable mise en place d'instruments communs doublée de décisions concertées à propos des budgets nationaux.

Mais la crise de 2009 finit par briser le consensus Delors, et relancer une réflexion plus profonde sur les conséquences de l'unification monétaire. En pratique, elle lança également un mouvement de mutualisation des risques économiques que ce texte propose d'étudier afin d'en tirer toutes les conséquences institutionnelles et politiques.

La fin du consensus Delors et la nouvelle économie politique de l'union monétaire

Au début de la crise, il n'existait pas de véritable instrument capable de gérer les chocs économiques lourds qui affectaient la zone dans son ensemble. Les stabilisateurs automatiques au niveau national s'avèrent insuffisants. La politique monétaire, qui est normalement la plus à même de réagir aux chocs symétriques lourds, se vit rapidement ralentie par des distorsions financières qui ébranlèrent les canaux de transmission de sa politique (blocage du marché interbancaire, fragmentation financière). Elle fut également limitée de manière plus fondamentale à mesure que le taux d'intérêt directeur se rapprochait de zéro et que les instruments non conventionnels se heurtaient à des incertitudes pratiques et à des obstacles politiques.

Mais il existait encore moins de méthodes et d'instruments capables de réagir à des chocs qui touchaient seulement certains États Membres. Que ces chocs soient une conséquence normale des cycles économiques ou le résultat de crises budgétaires, externes ou bancaires plus sérieuses, les autorités européennes et nationales avaient mis en place un système de mesures qui, non content d'être peu ou prou inapte à les gérer, empêchait même toute action destinée à en affronter les conséquences. En cas de chocs néfastes à la suite desquels un État Membre perdait sa capacité à emprunter auprès des marchés financiers, les décideurs européens étaient donc face à l'incohérence d'un refus de tout défaut souverain doublé d'une interprétation rigide de l'Article 125 du Traité, qui s'opposait également à tout sauvetage financier. Après des mois d'hésitation fort onéreuse, les Européens lancèrent un processus qui fut à l'origine de mécanismes de soutien mutuel sur le plan financier, reposant d'abord sur les garanties inter-gouvernementales, le Fonds européen de stabilité financière (FESF), puis évoluant vers le mécanisme européen de stabilité (MES) suite à une

¹¹ C'est Alexandre Lamfalussy qui établit les principes d'une coordination de la politique macroéconomique dans une annexe à la version finale du rapport Delors, mais il s'attendait à ce que l'étendue de la coordination des politiques économiques dans d'autres unions monétaires fasse partie d'un cadre bien plus intégré que ce qui était en train d'être mis en place en Europe.

modification de l'article 136 du Traité. Ce processus marquait officiellement la fin de l'architecture monétaire de Maastricht, sans pour autant marquer l'assumer la transition vers un nouveau système.

Cette nouvelle architecture est aujourd'hui toujours en cours de définition. Compte tenu du récit dominant (et erroné) sur les origines budgétaires de la crise, cet effort est pour le moment largement centré sur un certain nombre de changements fondamentaux en matière de gouvernance budgétaire, mis en place pour remédier aux faiblesses du Pacte de stabilité et de croissance. Or si la discipline budgétaire est un pilier important d'une union monétaire, elle ne suffit pas à en assurer la stabilité et ne constitue donc absolument pas une condition suffisante. L'expérience du passé et celle d'autres pays suggèrent en fait qu'une union monétaire stable nécessite une union budgétaire complète qui doit prendre en compte les éléments suivants :

Dispositions pour la mutualisation des risques dans le secteur financier : le secteur financier a, en principe, une forte capacité de stabilisation qui permet d'amortir les chocs économiques entre les régions et les périodes. Cependant, il est devenu évident que les faiblesses du secteur financier risquent non seulement de réduire de manière considérable sa capacité théorique à amortir les chocs économiques, mais pire que celui-ci peut aussi à son tour devenir source d'instabilité économique qui pourrait mener à la fragmentation de l'union monétaire. C'est pourquoi il s'agit à présent de créer un cadre permettant une résolution commune du système financier, mais surtout une résolution commune ainsi que la mise à disposition de ressources budgétaires de secours en cas d'extrême urgence. Autour de ce cadre devrait se construire une capacité budgétaire commune de la zone euro, qui serait d'abord utilisée pour réagir à des risques financiers contingents qui, s'ils ne se présentent que rarement, nécessitent alors une mutualisation importante des coûts.

Coordination de la politique budgétaire : Il n'y a eu depuis la création de l'euro que peu de coordination de la politique budgétaire. Ceci n'a pas permis aux États Membres d'optimiser l'efficacité macroéconomique de leur politique budgétaire. Aujourd'hui, la politique budgétaire de la zone euro est tout bonnement la somme des politiques budgétaires nationales, qui ont été en grande partie adoptées de manière isolée. On ignore délibérément les effets multiplicateurs et autres externalités, de sorte qu'aucun effort de coordination n'est déployé pour parvenir à une approche budgétaire adéquate pour la zone euro dans son ensemble. En conséquence, la capacité de la politique budgétaire à jouer son rôle stabilisateur est limitée. Pour permettre une coordination efficace, un pouvoir exécutif capable de déterminer et de mettre en œuvre la politique budgétaire de la zone est nécessaire. Inévitablement, un tel remaniement des faibles mécanismes de coordination actuels soulèverait également des questions plus fondamentales concernant la responsabilité et la légitimité de ce nouveau pouvoir exécutif budgétaire.

Amortissement des chocs asymétriques : Dans le contexte d'une union monétaire, les stabilisateurs automatiques au niveau national risquent de ne pas suffire à réagir à une diminution de production profonde ou prolongée. Il faut ajouter à cela le risque d'une tendance naturelle à profiter de la stabilisation automatique de son voisin. Comme le MSE n'intervient qu'en dernier recours, il est fort possible que d'autres instruments plus préventifs puissent permettre d'absorber les effets du cycle économique de manière à réduire la probabilité d'un recours au MSE. C'est pourquoi il faudrait s'intéresser à de nouveaux instruments capables d'amortir des chocs asymétriques de ce type, grâce à divers mécanismes de mutualisation des ressources et de transfert, liés à l'écart par rapport à leur potentiel de

croissance, de l'augmentation du coût des emprunts ou du taux de chômage. Ces transferts, qui viendraient s'ajouter aux mécanismes de stabilisation économique déjà en vigueur au niveau national, pourraient être financés grâce à la mutualisation d'un petit pourcentage des rentrées fiscales, comme par exemple une part de l'impôt sur le revenu, sur les entreprises ou de la taxe sur la valeur ajoutée.

Création d'actifs liquides et sans risque : La zone euro reste marquée par l'absence d'un marché d'emprunts d'État unifié, profond et fluide. Sa fragmentation en marchés d'obligations souveraines nationales a au moins deux conséquences importantes. Elle favorise premièrement une accumulation de dette nationale des banques qui se sentent obligées d'investir plus largement dans la dette souveraine de leur pays d'origine ; un tel manque de diversification augmente alors les risques d'instabilité financière et les interactions négatives entre les banques et leur pays d'origine. Deuxièmement, l'absence d'un véritable marché d'emprunts d'État ample et fluide limite non seulement la capacité de l'euro à s'imposer comme monnaie de réserve internationale, mais limite également les profits que la zone pourrait tirer d'une prime de liquidité plus basse pour l'ensemble des États Membres. Un actif sans risque commun à la zone contribuerait beaucoup à la diversification des bilans bancaires et à la stabilité financière, tout en limitant les risques de déstabilisation liés à une dispersion des coûts d'emprunts, et finalement augmenterait de manière significative l'attrait de l'euro sur la scène mondiale, ce qui contribuerait autant à renforcer la stabilité du système monétaire international.

Biens publics : Finalement, la création d'un budget de la zone euro pourrait également permettre une prise en charge plus efficace de certains biens publics, ce qui viendrait encore soulager les budgets nationaux. La définition de ces biens publics est un débat épineux mais l'on pourrait peut-être songer à couvrir certains aspects de l'éducation supérieure, des infrastructures énergétiques, des transports et de la défense. Ceci permettrait d'alléger les budgets nationaux, de gagner en efficacité et de faire des économies d'échelle considérables. Cependant, la question fondamentale de savoir si ces derniers sont spécifiques à la zone euro ou s'ils sont liés de manière inhérente à l'UE dans son ensemble soulève des débats institutionnels très complexes. La situation est d'autant plus délicate dans une union tous les États Membres ne se destinent pas tous à rejoindre l'union monétaire.

Vers une nouvelle architecture : de l'assurance intergouvernementale au fédéralisme budgétaire

Assurance mutuelle : Puisque les traités n'ont pas pris en compte la nécessité de mettre en place des mécanismes destinés à amortir les chocs et à venir en aide aux États Membres en difficulté, il a fallu les développer sous la contrainte et dans l'urgence. En deux ans, la zone euro a mis en place le Fonds Européen de Stabilité Financière (FESF), que le MES a remplacé de manière pérenne. Ce dernier aura également la possibilité de recapitaliser les banques directement. Le MES est enfin devenu le pilier des interventions de marché sur la dette souveraine (OMT) de la BCE annoncées durant l'été 2012. De plus, un fonds dédié, alimenté par les banques sur la base d'une forme de taxe spécifique, servira de fonds commun en cas de besoins de sauvetages bancaires et devra atteindre à terme plus de 50 milliards d'euros. Ces instruments, dont le nombre, la taille et la portée augmentent progressivement, soulignent l'interdépendance économique des États Membres et le besoin d'une assurance mutuelle dont le consensus Delors n'était pas parvenu à prendre la mesure. Mais la manière dont ces mécanismes sont structurés présente également un risque contingent pour les budgets nationaux, ce qui justifie le besoin de contrôles mutuels accrus. La logique des changements récents dans la gouvernance de la zone euro traduit d'ailleurs bien cet état de fait, même si ce

n'est peut-être pas une décision consciente ; le 6-Pack, le Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) et le Two-Pack en cours d'adoption, contribuent tous trois à faire évoluer le dispositif disciplinaire. Ceux-ci concourent en effet à la substitution graduelle des contrôles *a posteriori* et des sanctions en faveur d'une combinaison de mécanismes bien plus préventifs qui requièrent des États des engagements *a priori*. Cependant, ces mécanismes d'intervention sont soit délégués à la Commission Européenne, comme le 6-Pack et le Two-Pack, soit, comme dans le cas du TSCG, basés sur des règles automatiques qui limitent le pouvoir d'intervention des États Membres sur leur politique budgétaire respective. Ce type d'utilisation des services de la Commission traduit bien un certain embarras démocratique face à l'ingérence économique. Ainsi, si les mécanismes de solidarité suivent une logique intergouvernementale claire et explicite, suivant laquelle les parlements nationaux ont la possibilité de s'opposer et de bloquer des programmes d'aide, il n'en va pas de même pour la dimension de contrôle, car l'idée que les autorités ou le parlement d'un État puisse en censurer ou en contester un autre soulève une question fondamentale de légitimité démocratique. En résumé, la somme de ces évolutions met en lumière une véritable dynamique intergouvernementale d'assurance mutuelle, mais montre aussi ses limites économiques et sa nature intenable sur le plan politique, comme en témoigne la réticence générale à un véritable pouvoir d'intervention directe.

Un système plus préventif qui générerait une partie de cette mutualisation *a priori* au lieu de s'en charger *a posteriori*, aurait un pouvoir de stabilisation accru et pourrait également réduire le coût final de l'aide aux États Membres. Une forme d'émission commune de la dette donnerait la possibilité à tous les États Membres de se protéger de manière plus efficace contre les chocs en s'assurant un accès constant aux marchés obligataires et un taux plus bas. L'émission en commun d'euro-obligations a d'ailleurs été évoquée à diverses reprises comme solution éventuelle pour compléter ou se substituer aux mécanismes assurantiels évoqués plus haut. Les différentes options varient certes sur certains aspects techniques¹² comme le type et le montant des garanties conjointes, ou si elles se concentrent sur l'émission de nouveaux emprunts ou sur la dette existante. Mais elles ne se fondent pas moins toutes sur la même logique de mutualisation des dettes nationales.

Cependant, la création de cette dette commune a d'importantes conséquences politiques. En réalité, les mécanismes actuels d'assurance mutuelle produisent déjà une forme de dette commune, actuellement émise par le FESF et garantie par les États Membres. Or la mutualisation des risques est en fait bien plus importante que les ressources officielles mises en jeu, si l'on considère la dette que la BCE a socialisé de manière implicite dans le cadre du programme SMP (Securities Market Programme) et, potentiellement, du programme OMT (Opérations monétaires sur Titres). La zone euro a donc déjà commencé à mutualiser la dette sans avoir officiellement lancé d'émissions d'euro-obligations. Compte tenu de la situation, il s'agit donc de connecter les principes économiques à leurs équivalents politiques et institutionnels pour les analyser en tant que système. L'idée d'étendre la mutualisation des dettes nationales au sein du cadre assurantiel et de contrôle actuel soulève d'importantes questions. Outre les débats habituels sur la responsabilisation, l'aléa moral et la légalité, l'émission de dette commune ouvre un débat fondamental sur la souveraineté budgétaire au sein de l'Union. Il est en effet naturel que dans le cadre de la création de véritables euro-obligations, les États Membres chercheraient à contenir les risques pesant sur leur budget national grâce à l'extension de leur pouvoir de contrôle et d'intrusion réciproque, au point sans doute de demander un droit de veto avant la validation des budgets nationaux. Or on imagine difficilement qu'un État Membre accepte le veto d'un autre membre de l'Union, ou

¹² Pour une analyse plus détaillée d'un certain nombre de ces options, cf. Claessens, Mody et Vallee (2012) <http://www.bruegel.org/publications/publication-detail/publication/733-paths-to-eurobonds/>.

de la Commission Européenne sous un éventuel mandat intergouvernemental. Une telle approche amènerait inévitablement les États Membres rétifs à toute ingérence supplémentaire dans leur budget national à rejoindre ceux qui ne sont pas enclins à accepter les risques liés une augmentation des garanties mutuelles. Il s'agit là d'une impasse qui souligne bien les limites du système actuel d'assurance mutuelle et d'intrusion réciproque.

Un fédéralisme budgétaire : Il n'est pas possible de contourner complètement le problème politique d'une ingérence dans la souveraineté budgétaire des États par le biais de règles budgétaires ou en se défaussant des missions de contrôle budgétaire sur la Commission Européenne. Se lancer davantage dans une mutualisation formelle des dettes nationales en échange de contrôles plus directs sur les budgets nationaux signifierait ignorer que le Traité limite justement les prérogatives de la Commission Européenne dans ce domaine. Ce *trou noir* de la gouvernance économique rend la reconstruction de l'union monétaire bien plus délicate qu'il n'y paraît, tout en expliquant bien pourquoi la mutualisation des dettes effective n'a pas encore su trouver d'existence officielle, de sorte qu'on dissimule le processus plutôt que de le rendre transparent et légitime. De manière plus fondamentale, cette impasse remet en question la capacité de la zone de remplir toutes les fonctions économiques nécessaires au succès de l'union monétaire, à la fois sur le plan économique (politique budgétaire, structurelle et sociale) et sur le plan politique, dans le cadre institutionnel et légal existant.

L'histoire internationale du fédéralisme budgétaire offre des exemples pertinents à ce propos¹³. En effet, diverses expériences passées montrent que la mutualisation des dettes nationales peut, en l'absence d'une structure de gouvernance adéquate, avoir de graves conséquences économiques et politiques. Dans leur leçon d'histoire américaine à l'attention des nouveaux architectes de l'union monétaire européenne, Henning et Kessler¹⁴ montrent clairement que si la prise en charge de la dette de la guerre d'indépendance par le gouvernement fédéral en 1790, sous l'égide d'Hamilton, marqua bel et bien les débuts du fédéralisme budgétaire américain et la redéfinition de l'équilibre des pouvoirs et des institutions inscrit dans la Constitution de 1787, elle ne suffit pas à établir les bases d'une véritable union budgétaire stable, comme en témoignèrent ensuite la vague de faillites d'Etat dans les années 1840, puis la Guerre de Sécession dans les années 1860. Hamilton n'était en effet parvenu à mettre en place qu'une partie de son projet d'union budgétaire, puisqu'il n'avait pas réussi à entériner complètement toutes les prérogatives économiques du jeune gouvernement fédéral, et arrêter une définition claire de sa relation avec les États.

Ces faits touchent de très près au débat actuel sur la construction de l'UEM et sur la forme que prendra le fédéralisme budgétaire européen à l'avenir. Si la mutualisation des dettes a une influence significative sur le plan économique, elle ne peut pas remplacer à elle seule une définition précise du système (économique et politique) qui régit les relations entre les États Membres et le niveau fédéral. C'est pourquoi la création d'une ébauche de budget de la zone euro, investi des fonctions adéquates, permettrait de traiter les défauts du système actuel et les faiblesses du système d'assurance mutuelle. Il ne serait pas nécessaire que ce budget remplace les mécanismes assurantiels immédiatement; ce budget fédéral pourrait en fait en devenir une extension naturelle en procédant à la mutualisation nécessaire des risques économiques par le biais d'une autorité centrale, démocratique et légitime que le système institutionnel actuel n'est pas en mesure de fournir. Cela permettrait non seulement de remplir la fonction de stabilisation de la politique économique, qu'il est économiquement préférable de confier au niveau central, mais aussi d'aider à définir la relation et le partage des

¹³ Bordo, Michael, Agnieszka Markiewicz et Lars Jonung (2012), "A fiscal union for the euro: Some lessons from history", NBER Working Paper No. 17380.

¹⁴ Randall, Henning et Kessler, Martin (2012), "Fiscal federalism: US history for architects of Europe's fiscal union", Bruegel Essays and Lectures Series and Peterson Institute Working Paper 12-1.

compétences entre l'autorité centrale et les autorités nationales de manière claire et transparente. Il apparaît donc qu'on ne peut sortir de l'impasse actuelle et mettre en place des dispositifs supplémentaires de solidarité que si l'on fédéralise les instruments d'assurance mutuelle actuels pour ensuite y apposer des nouvelles prérogatives. Ceci ne semble pouvoir aboutir que par la création d'un budget de la zone euro.

Considérations sur la période de transition : L'analyse des autres cas de fédéralisme budgétaire dans l'histoire amène deux remarques. La première est qu'un certain degré de mutualisation des risques économiques est certes nécessaire, mais absolument pas suffisant. L'expérience d'Hamilton, qui chercha à mutualiser la dette des États sans accord réel sur les institutions politiques et économiques adéquates, facilita le maintien de divergences économiques structurelles et une déresponsabilisation des États. Mais il réussit tout de même à poser ce que l'on regarde aujourd'hui comme la première pierre d'un édifice qui mit presque 150 ans à s'achever. Le budget fédéral, qui en était encore à l'état embryonnaire en 1790, a aujourd'hui atteint sa taille adulte au terme d'un processus fait de petites étapes successives, mais aussi d'étapes plus décisives, comme la réponse Rooseveltienne à la Grande Dépression par exemple. La seconde est que le gouvernement fédéral n'eut jamais à imposer de règles budgétaires aux États, puisqu'ils se les imposèrent eux-mêmes suite à une série de faillites d'États dans les années 1840 puis 1870. En ce sens, le dispositif de contrôle des budgets nationaux dans la zone euro relève d'une certaine originalité. Les unions monétaires qui l'ont tenté, comme le Commonwealth Australien, ont toutes finalement abandonné au profit d'une responsabilisation par le marché, en laissant les États fédérés faire défaut le cas échéant.

Dans le cas de l'Union économique et monétaire (UEM), on pourrait considérer que les instruments d'assurance mutuelle mis en place récemment et la mutualisation qu'ils entraînent forment la base d'un proto-budget. Il s'agirait maintenant de formaliser la situation, c'est-à-dire d'intégrer l'ensemble des instruments de mutualisation déjà existants au sein d'un nouveau contrat qui serait à la base du fédéralisme budgétaire européen. Cela impliquerait notamment la définition de quelques prérogatives essentielles accordées au niveau central de manière à assurer le bon fonctionnement de la zone euro (amortissement des chocs asymétriques, coordination de la politique budgétaire, mutualisation des risques dans le système financier); on devrait ainsi légitimement modifier les instruments intergouvernementaux existants en parallèle de l'élaboration des processus décisionnaires adéquats en vue d'une inscription dans le droit communautaire.

Compte tenu de ses prérogatives, cette ébauche de budget de la zone euro permettrait l'émission de dette commune, de type fédéral, au-delà d'une simple mutualisation des dettes nationales. La création de cette compétence budgétaire fédérale commune réduirait le besoin d'intervention et de contrôle directs sur les budgets nationaux, de même qu'elle limiterait les sauvetages inconsidérés. Cependant, même si l'on pourrait avoir pour objectif d'appliquer une interdiction stricte de tout sauvetage d'un État en difficulté à l'avenir, cette possibilité ne serait crédible que dans la mesure où les dettes nationales seraient réduites à un niveau moins systémique pendant la période de transition. On peut donc s'attendre, au moins pendant cette période de transition, à ce que le fédéralisme budgétaire de l'UEM ressemble alors au fédéralisme budgétaire actuellement en vigueur en Allemagne. Les États Membres, comme les Länder aujourd'hui, garderaient une grande indépendance dans la gestion de leur budget sous couvert d'une interdiction des sauvetages financiers, appliquée en réalité avec une grande indulgence. En effet, en Allemagne, le gouvernement fédéral, poussé par la Cour

Constitutionnel, a régulièrement contourné cette interdiction¹⁵. De même, au sein de l'UEM il serait possible d'avoir recours à l'aide financière du MES.

Après cette période de transition, potentiellement longue, plusieurs modèles de fédéralisme budgétaire sont envisageables ; il s'agira cependant de faire des choix politiques cruciaux à cet égard assez tôt. On pensera par exemple au modèle suisse, où le budget fédéral, relativement faible (environ 10% du PIB), est soumis au contrôle des Cantons ; la Confédération n'a par ailleurs qu'une compétence limitée dans le temps pour prélever l'impôt. Le modèle américain fonctionne quant à lui avec un budget fédéral plus important (environ 25% du PIB) et une interdiction de sauvetage financier des États appliquée de manière stricte. Ces différents modèles correspondraient à l'évolution plus large du système politique de l'Union. Une confédération impliquerait donc un budget fédéral plus limité ainsi que des responsabilités et des pouvoirs nationaux plus importants que dans le cas d'une véritable fédération. Mais dans tous les cas, la création d'une compétence budgétaire de la zone euro et le transfert des prérogatives de politique économique du niveau national au niveau européen serait plus fidèle à la tradition politique européenne qu'une ingérence et une intervention de plus en plus drastique et donc de moins en moins démocratique dans les choix de politique économique des États. En effet, un système plus fédéral permettrait d'assurer légitimité démocratique et transparence aux décisions prises aux niveaux national et européen, et de garantir un degré d'autonomie satisfaisant aux États Membres tout en reconnaissant à la fois leur interdépendance fondamentale et le besoin d'instruments d'action collective que le système précédent avait sciemment choisi d'ignorer. Il est devenu urgent de proposer un nouveau contrat, de redéfinir les prérogatives économiques de l'Union, et de mettre en place les structures de gouvernance nécessaires pour reconstruire l'union monétaire et sauver le processus d'intégration européenne.

¹⁵ Notons que même en cas de sauvetage financier par le gouvernement fédéral, les Länder sont rarement soumis aux conditions et aux interventions politiques que subissent actuellement les États Membres en difficulté.

Marché du travail et crise de l'Union Monétaire Européenne¹⁶

Bob Hancké

La monnaie unique, dix ans plus tard

En 1999, la mise en place de l'Euro venait couronner de succès l'intégration politique et économique européenne d'après-guerre, du moins pour ceux qui choisirent d'y prendre part. Une monnaie unique renforçait l'existence d'un marché unique, et permettait à son tour d'envisager un alignement plus clair des politiques économiques d'un bout à l'autre du continent, pour finalement ouvrir la voie à la formation d'une identité politique et sociale pan-européenne qui constituerait le fondement d'une citoyenneté européenne dont l'absence était alors décriée par de nombreux philosophes politiques pourtant favorables au projet européen. En 2009, dix ans après la mise en place de l'euro et moins de deux ans après l'apparition des premiers signes de la crise du système financier mondial, on commença à apercevoir les premières fissures dans ce nouvel édifice politico-économique si unique en son genre. Le Premier Ministre irlandais venait d'hypothéquer l'avenir de son pays en garantissant l'intégralité des pertes des banques du pays; le Portugal faisait l'objet d'une lente crise de confiance sur les marchés financiers; et dans l'épisode peut-être le plus spectaculaire de la série, la Grèce s'avérait incapable de renégocier sa dette souveraine sans payer des taux d'intérêt bien trop élevés. Dans les mois qui suivirent, l'Espagne, l'Italie, et même la France et la Belgique à un moment de la crise, sentirent planer la menace de la crise de la dette souveraine, ce qui amena de nombreux observateurs à poser ouvertement la question de la survie de la monnaie unique.

Dix ans après son lancement, la monnaie unique européenne traversait donc une crise existentielle, tant sur le plan politique que sur le plan économique. L'électorat de nombreux pays membres de l'Union Monétaire avaient sanctionné leur gouvernement en place dans les urnes, un mouvement qui menace d'ailleurs de se poursuivre jusqu'au début 2014, même si la majorité des nouveaux élus n'augurent guère mieux, compte tenu d'une opposition massive et de cotes de popularité extrêmement basses dès le début de leur mandat. À gauche comme à droite, les partis populistes remettaient en cause la logique électorale établie en Italie, en Grèce, en France, aux Pays-Bas et en Belgique. Un petit nombre d'États membres de la zone Euro furent même contraints d'aller quémander le soutien financier de la BCE, de la Commission Européenne et du FMI. Presque chaque gouvernement de l'UME se vit forcé de nationaliser plusieurs des banques du pays qui risquaient la faillite après avoir baigné de près ou de loin dans des investissements douteux sur la dette privée ou publique. À l'été 2012, la BCE alla même à l'encontre de sa propre mission en promettant un soutien quasi illimité au système financier de l'Euro, de sorte qu'elle semblait de fait prendre en charge le sauvetage de gouvernements qui étaient finalement incapables d'emprunter à des taux raisonnables sur les marchés internationaux. Puis, au début 2013, ce sont les fondations logiques d'une monnaie unique qui furent ébranlées lorsque Chypre, économie qui ne représente qu'une infime partie du PIB de la zone Euro, mit en place des contrôles de capitaux en vue d'éviter une panique bancaire; dès lors, un euro déposé sur un compte en banque chypriote n'était plus le même qu'un euro déposé sur un compte en banque allemand ou français.

¹⁶ Ce texte a fait l'objet d'une première publication sur le site de la Vie des idées le 27 novembre 2013, à l'adresse <http://www.laviedesidees.fr/Marche-du-travail-et-crise-de-l.html>. Traduit de l'anglais par Émilie L'Hôte.

La majorité des observateurs, notamment dans les cercles responsables des choix politiques de Bruxelles à Francfort, pensent que la crise de l'UME serait principalement due au fait que celle-ci n'ait pas réussi à imposer une discipline budgétaire efficace. En effet, une fois qu'un pays rejoint l'UME, aucune institution nationale ou internationale n'est en mesure de contrôler l'efficacité de sa politique budgétaire; comme beaucoup le redoutaient, le Pacte de Stabilité et de Croissance, semblant de constitution économique de l'UME, n'est finalement qu'un tigre de papier qui réduit l'ensemble de l'Union à un état d'incontinence budgétaire. Si cet argument est a priori séduisant, il n'en reste pas moins très problématique. En effet, les États membres qui rencontrèrent des problèmes budgétaires après la crise de 2010 n'étaient pour la plupart pas en situation de déficit public ; la majorité d'entre eux n'avaient même jamais dépassé les 3% de déficit pendant les neuf premières années de l'euro. La Grèce, que l'on présente comme la partie la plus émergée de l'iceberg, est en fait l'exception qui confirme la règle, et non le contraire. D'autres voient la crise de l'UME comme un effet de contamination de la crise du secteur financier sur la sphère publique après la crise financière de 2007-8, qui révéla la faiblesse d'un système financier international dérégulé. Alors que les banques s'affaiblissaient, les gouvernements se virent dans l'obligation de les nationaliser, ce qui alourdit encore leur dette et fragilisa d'autant plus les banques détentrices d'obligations souveraine, créant par là même un cercle vicieux. Mais cet argument ne rend pas compte du fait que des pays comme les Pays-Bas ou la Belgique, au taux élevé d'endettement privé (pour les Pays-Bas) ou public (pour la Belgique) semblent presque parfaitement à l'abri des problèmes et des pressions subis par les pays d'Europe du Sud et de la périphérie de l'UME depuis le début de la crise.

Différents systèmes de gestion du monde du travail et des salaires

Il est en fait possible d'adopter une perspective très différente sur la question. La crise que traverse l'UME depuis 2009 a souligné des aspects problématiques de l'interaction entre le marché du travail et plus précisément les systèmes de négociation salariale d'un côté, et les banques centrales de l'autre. De manière un peu schématique, il existe en Europe continentale, ou Europe de l'ouest, deux systèmes très différents régissant les relations entre employeurs et salariés, que l'analyse du capitalisme contemporain par *Varieties of Capitalism* appelle d'un côté les économies de marché coordonnées (*coordinated market economies*, ou CMEs) dans le nord ouest du continent et l'Autriche, en sachant que ni ce groupe ni le second ne se définissent par leur géographie, et de l'autre les économies de marché mixtes (*mixed market economies*, ou MMEs) dans le sud, qui incluent la Grèce, l'Italie, (l'Irlande), le Portugal et l'Espagne, réunis dans l'acronyme désormais tristement célèbre des GI(I)PS. Ces deux groupes se distinguent principalement par la nature de leurs acteurs et la configuration des institutions et des règles auxquelles ces derniers sont soumis. Dans les CMEs, des syndicats de salariés forts font face à des associations d'employeurs fortes, notamment dans le secteur des exportations. Les négociations salariales ont ainsi pour objectif de préserver à la fois le salaire des employés et la rentabilité de l'entreprise, et s'opèrent entre un minimum indexé sur l'inflation et un maximum fixé par la productivité des salariés. Cette dernière reste forte grâce à une série de dispositifs de formation et d'organisation du travail mis en place au niveau micro dans les CMEs du Nord. Des systèmes solides de coordination des salaires diffusent ensuite ces niveaux de salaires modérés au reste de l'économie. Dans les MMEs, en revanche, la situation est différente. Tout d'abord, l'État doit régulièrement intervenir pour compenser le faible pouvoir de négociation des acteurs clés, qui manquent d'autonomie dans ce domaine. Par ailleurs, la coordination des salaires étant bien plus faible que dans le nord de l'Europe, le glissement des salaires y est endémique entre les différents secteurs. Ce sont ces différences au niveau des relations salariés-employeurs et des systèmes de fixation des salaires qui expliquent pourquoi, sur fond d'une politique monétaire unique et donc

relativement restrictive en vigueur depuis 1999, le nord ouest du continent parvint à augmenter sa compétitivité de manière systématique, à mesure que le sud voyait la sienne diminuer. Si les différences entre les deux groupes de pays restaient donc faibles à la création de l'UME, elles allèrent en s'accroissant ; dans le contexte d'une croissance faible et d'une économie quasi fermée, puisque l'économie virtuelle qu'on appelle UME n'opère qu'à moins de 10% hors de l'UE, les CMEs du nord accumulèrent un excédent de balance courante alors que les GIIPS rencontrèrent de sérieux problèmes au niveau de leur balance des paiements en 2010 et en 2011. Les crises de la dette souveraine n'étaient finalement que le reflet de ces déséquilibres structurels, puisque les déficits de balance courante sont financés par la dette, privée et publique. Autrement dit, le problème principal de l'UME n'est pas tant une question de déficit budgétaire qu'une question de balance courante.

Le modèle qui permet de valider cette hypothèse sont remarquablement simples. Imaginons, pour faciliter le raisonnement, que l'UME se compose de deux économies de taille égale, que l'on appellera DE (autrement dit l'Allemagne, ses voisins directs du nord ouest de l'Europe, et l'Autriche), et RE (c'est-à-dire le Reste de l'Europe). À un moment donné après le lancement de l'UME, le taux d'inflation de DE est légèrement inférieur à celui de RE en raison de la meilleure coordination de son système de fixation des salaires ; la moyenne des deux taux est de 2%, objectif fixé par la BCE en ce qui concerne l'inflation. Puisque la BCE fixe son taux d'intérêt pour tous les membres de manière à refléter la différence entre l'objectif fixé et le taux d'inflation observé (c'est-à-dire le taux moyen/total) pour DE et RE, le taux d'intérêt réel (c'est-à-dire le taux d'intérêt nominal que la BCE fixe pour tous les membres moins le taux d'inflation spécifique à chaque pays) est plus bas dans le pays où l'inflation est élevée (RE) et plus haut dans le pays où l'inflation est basse (DE).

Ce système a trois effets qui sont généralement assez mal compris. Tout d'abord, la politique monétaire a de fait tendance à être procyclique. Le pays où l'inflation est élevée bénéficie donc d'une politique monétaire plus accommodante que de raison, car l'objectif fixé par la banque centrale est plus bas que son taux d'inflation observé et vice versa ; or il se passerait exactement le contraire si la politique monétaire était décidée individuellement pour chacun des États membres. À l'exception de l'Italie, le taux d'intérêt réel bas dont RE bénéficia pendant les dix premières années de l'UME y favorisa également une croissance plus forte, ce qui entraîna une plus forte inflation (des salaires). En parallèle, la politique monétaire plus stricte que nécessaire au sein de DE y imposa une plus forte baisse de l'inflation grâce à la modération salariale. C'est ainsi que les très petites différences en termes d'inflation présentes au lancement de l'UME finirent par être bien plus prononcées au bout de dix ans d'existence.

Les différences entre DE et RE au niveau de la fixation des salaires sont d'ailleurs essentielles à cette dynamique. En effet, cette manière différente de fixer les salaires lança non seulement DE et RE sur une trajectoire différente, mais elle implique également que DE est presque aussi à même de combattre les pressions inflationnistes grâce à une coordination des salaires autour d'un coût unitaire de la main d'œuvre en hausse plus lente, que RE en est incapable. Comme l'inflation est plus problématique pour RE, l'incapacité de cette dernière à réduire l'inflation signifie également une baisse de compétitivité lente mais certaine par rapport à DE ; d'autant plus que RE ne peut pas compenser cette faiblesse grâce à des échanges extérieurs à l'UME.

Les origines du problème

Historiquement, les origines du drame de l'Euro remontent à la création du bloc du Deutsche Mark (DM) au début des années 80, lorsque tous les pays qui décidèrent d'indexer leur monnaie sur le Deutsche Mark se virent contraints de réorganiser leur système de fixation des salaires, s'exposant souvent à de sérieux conflits sociaux. Le taux de rémunération dans le

secteur de l'économie qui est à l'abri de la compétition internationale, le secteur protégé, qui correspondait souvent à un secteur public sous forte influence syndicale, se mit à dépendre du taux de rémunération dans le secteur de l'économie qui est exposé la compétition internationale, celui des exportations, soit par le biais d'une coordination volontaire des salaires soit à cause de la pression conjointe des syndicats du secteur, de l'État et des banques centrales.

De cette période d'ajustement émergea un système très organisé où les banques centrales des pays membres du bloc DM dépendaient de la Bundesbank, où les syndicats (et les salaires) du secteur exposé dépendaient de la fixation des salaires allemands, et où les salaires du secteur public de chaque pays dépendaient des salaires du privé. La première de ces connexions rendait crédible la décision d'indexation monétaire prise par chacun des membres ; les banques centrales nationales signalaient ainsi à la population qu'elles s'engageaient à défendre leur monnaie, même si cela impliquait une forte hausse des taux d'intérêt. Le parti au gouvernement pesait finalement peu dans la balance ; après le volte-face de Mitterrand en 1983, tous les États membres de l'UE qui prévoyaient de rejoindre l'UME s'appuyèrent sur une inflation faible pour préserver l'indexation du taux de change sur le Deutsche Mark, puisque la crédibilité de leur politique économique en dépendait à présent. La deuxième connexion, qui reliait les syndicats allemands à leurs homologues européens, assurait la diffusion du système allemand (une banque centrale conservatrice forte qui sanctionnait des salaires trop élevés) au reste des membres du bloc monétaire. Après des tentatives de résistance au début de la décennie, les syndicats des secteurs d'exportation forts se virent fortement encouragés à garder le contrôle du secteur public.

Hors d'Allemagne, on contrôlait donc les salaires par le biais de deux mécanismes : d'une part un suivi direct des salaires, qui bénéficiaient d'un taux de hausse similaire à celui des salaires allemands, après réévaluation en fonction de la productivité du travail ; d'autre part une politique monétaire conservatrice et crédible soutenue par une coalition officieuse des États et des syndicats de l'exportation, qui servait de filet de sécurité en cas d'accords salariaux excessifs.

La deuxième étape, qui correspond au processus de convergence de Maastricht dans les années 90, fait écho à la première. Les futurs États membres de l'UME dans le sud de l'Europe s'imposèrent avec héroïsme des programmes d'ajustement dans le but de remplir les critères de convergence imposés par le Traité de Maastricht. Mais au lieu d'y parvenir après de longues périodes de conflit social, une grande partie d'entre eux optèrent pour une série de pactes sociaux et un processus de concertation à haut niveau. Si seule l'Italie finit par adopter un véritable pacte social qui prenait en compte tous les partenaires sociaux, l'Espagne, le Portugal et d'autres pays du groupe firent au moins une tentative d'accord général entre l'État et les partenaires sociaux qui couvrait tous les domaines concernés ; lorsque cette dernière échoua, ils s'accordèrent sur des réorganisations plus ponctuelles dans certains domaines et laissèrent leur parlement s'occuper des autres. Ainsi en 1998, tous les États membres de l'UE qui avaient exprimé leur volonté de rejoindre l'UME remplissaient les critères de Maastricht (sauf la Grèce, qui rejoignit l'Union en 2001), et eurent donc accès au club de la monnaie unique.

La mise en place de la monnaie unique en 1999 transforma entièrement le cadre institutionnel de la politique macro-économique, à la fois au sein de chaque pays et au niveau de l'Union. Tout d'abord, l'Euro marqua le début d'un régime monétaire procyclique. Le taux d'intérêt nominal unique, qui reflétait l'objectif d'inflation fixé à 2% par la BCE, impliquait un taux d'intérêt réel (le taux d'intérêt nominal moins le taux d'inflation observé) bien trop accommodant dans les pays où l'inflation dépassait les 2%, et une politique monétaire bien trop stricte dans les pays où l'inflation était basse. Le premier groupe connaissant une

croissance et une inflation plus élevées, et le second une croissance plus faible, chacun prit une direction opposée ; pendant la première période, l'inflation grimpa dans le premier groupe, et baissa dans le second, alimentant ainsi l'inflation du prix des actifs dans le premier tout en pesant sur la croissance dans le second.

S'il est relativement aisé de compenser ces effets pervers grâce à des décisions de politique fiscale, l'État a en général des réticences à lever de nouveaux impôts, surtout en période d'excédent budgétaire ; il est donc très difficile d'avoir recours à des restrictions budgétaires pour contrer un assouplissement de la politique monétaire. De plus, le Pacte de Stabilité et de Croissance (PSC) rend problématique les déficits annuels supérieurs à 3% du PIB, ce qui met la barre encore plus haut en termes de politique budgétaire anticyclique dans un régime monétaire strict. Notons que le PSC opère en fait de manière modérément procyclique lui aussi, puisqu'il récompense les pays en excédent et punit les pays en déficit. Cela vient évidemment exacerber les problèmes engendrés par une politique monétaire procyclique.

Mais le changement structurel le plus important, qui n'en est pas moins négligé dans la plupart des analyses, est le transfert implicite de la conduite de l'économie, des banques centrales nationales qui avaient la capacité de répondre aux conditions spécifiques de chaque pays, à une banque centrale européenne unique qui conduit l'économie par le biais d'agrégats monétaires sur l'ensemble de la zone Euro. La pression exercée sur la fixation des salaires par la banque centrale au niveau national disparut donc de fait sans que Francfort ne la remplace par des contraintes similaires. À la fin des années 1990, de nombreux observateurs craignaient ainsi une forte poussée inflationniste ; puisque la BCE n'avait pas la capacité de sévir contre un syndicat donné dans un pays donné, il devenait en effet impossible de réagir facilement contre un taux de rémunération excessif, de sorte qu'un conflit risquait d'éclater entre la BCE et les syndicats de salariés.

Différentes directions pour la fixation des salaires

Ce ne fut pourtant pas le cas. Alors que le taux d'inflation des salaires divergeait d'un État membre à l'autre, le taux d'inflation global de l'UME se maintint entre 2 et 3 % tout au long de la première décennie. Les salaires augmentaient au global de manière modérée, de sorte qu'on ne percevait que très peu de signes de la montée du régime inflationniste que tant d'observateurs avaient craint. En revanche, la mise en place de la monnaie unique vint souligner que la fixation des salaires au sein des États membres résultait bien de la combinaison de deux trajectoires de plus en plus divergentes : celle du secteur exposé d'un côté, où les marchés avaient le pouvoir de maîtriser des exigences salariales excessives, et celle du secteur protégé de l'autre, d'où la concurrence internationale (et dans le cas du secteur public, quelle concurrence que ce soit) freinant la hausse des salaires, était absente. Toutes choses égales par ailleurs, il y avait peu de risque d'inflation des salaires dans le secteur exposé, à moins que le secteur de l'exportation ne choisisse de sortir du marché en se surévaluant, ce qui aurait également impliqué de laisser ses salariés sur le carreau ; le risque d'inflation était en revanche très réel dans le secteur protégé, justement à cause de la sécurité de l'emploi. C'est ainsi que l'institution de l'UME en vint, de manière quelque peu perverse, à rouvrir une fracture entre les syndicats qui avait été fermée durant les décennies précédentes.

C'est alors que les différences systémiques entre le nord ouest et le sud de l'Europe au niveau de l'organisation des marchés du travail se firent à nouveau sentir ; en effet, la coordination des salaires d'un secteur à l'autre limitait la marge de manœuvre du secteur public dans le premier groupe de pays, principalement par le biais du suivi du taux de rémunération dans le secteur phare de l'industrie, qui permettait probablement au secteur public d'obtenir la meilleure offre salariale possible à moyen terme, mais aussi, dans certains

cas comme celui de l'Autriche ou de la Belgique, par le biais de coercition, en raison de restrictions institutionnelles et juridiques liées au droit du travail, aux règles budgétaires ou au pouvoir d'organisation des confédérations syndicales. En revanche, dans les pays où le secteur de l'exportation n'était pas représenté par le syndicat majoritaire, ou dans ceux où les syndicats du public parvenaient à se défaire du système de fixation des salaires dépendant des principaux syndicats du secteur des exportations, la courbe des salaires du public cessa rapidement d'être alignée sur celle des salaires du secteur de l'exportation. C'est ce qui se passa en Irlande, au Portugal, en Espagne, en Italie et en Grèce, des débuts de l'UME à la crise de 2008. Puisque l'inflation des salaires au niveau national correspond en fait à la moyenne pondérée de l'inflation des salaires dans le secteur protégé de l'économie (c'est-à-dire en partie au moins le service public) et de l'inflation des salaires dans le secteur plus exposé aux risques (c'est-à-dire celui de l'industrie et autres biens d'exportation), ces pays se mirent à subir des pressions inflationnistes.

Il est en principe relativement aisé de compenser une hausse de l'inflation des salaires du public grâce au secteur de l'exportation, si tant est que ce dernier soit suffisamment productif (ce qui est le cas dans les principaux secteurs de l'industrie), et que la hausse des salaires garde un rythme suffisamment modéré. Il est cependant possible que le secteur de l'exportation n'ait qu'un faible pouvoir de compensation, s'il se compose principalement de sous-secteurs à faible valeur ajoutée, si le secteur de l'exportation est trop réduit par rapport à celui du public, ou s'il fixe lui-même, et ce en dépit des répercussions possibles, des salaires trop élevés compte tenu de sa productivité exacerbant alors les pressions inflationnistes qui émanent des secteurs protégés du public et du privé. Dans ces cas précis, il est bien plus difficile de compenser une inflation des salaires plus élevée au sein du secteur protégé de l'économie (notamment du secteur public) ; on remarque par conséquent une hausse plus importante et plus rapide de l'inflation globale des salaires, de sorte que la compétitivité du secteur des exportations s'effondre rapidement suite à ce qui n'est finalement qu'une estimation du taux de change réel du pays. C'est aussi exactement ce qui arriva aux économies de l'UME soumises à de sérieux problèmes de dette publique entre 2010 et 2013. Avant la mise en place de l'Euro en 1999, la courbe des salaires de l'industrie et de ceux du public était la même dans tous les futurs États membres. À partir de 1999 en revanche, les deux courbes se mirent à diverger très clairement ; on ne cessa de contrôler étroitement le taux de rémunération dans l'industrie partout dans la zone Euro (en termes de coûts salariaux unitaires, ce taux était en fait négatif d'après Johnston (2012)), alors que les salaires du public restèrent à la hausse jusqu'en 2007.

Cette analyse montre bien que la création de la BCE, acteur clé au sein de l'UME, a malgré elle contribué à une situation qui va à l'encontre de sa propre mission ; au lieu de ranger le bol de punch une fois que la fête battait son plein, définition de toute bonne politique monétaire d'après Paul Volcker, elle choisit d'ajouter du rhum dans le cocktail du sud pour le corser un peu, sans pour autant jamais proposer la même chose au nord. Comme on pouvait s'en douter, l'Europe du sud se trouva rapidement enivrée par l'argent facile, alors que le nord fut contraint de se serrer la ceinture. Les marchés du travail, et plus précisément les différences entre États dans ce domaine, jouèrent un rôle important dans ce processus, tant sur le plan historique que pendant les dix premières années de l'Euro. Ce sont eux qui déterminèrent l'évolution du régime politico-économique, avant de devenir des outils d'ajustement essentiels dans le régime de la monnaie unique. En gros, les économies du nord avaient mis en place des institutions chargées de gérer la question de la dévaluation interne en gardant un contrôle étroit sur la hausse des salaires, une fois la productivité prise en compte dans l'équation. Ce n'était en revanche pas le cas des économies du sud, qui s'avèrent donc incapables de compenser l'inflation des salaires, notamment dans le secteur public.

De plus, comme la France des années 1980 et l'Europe centrale des années 1990 l'apprirent à leurs dépens, la création d'institutions liées au marché du travail en charge de contrôler les coûts salariaux avec bienveillance peut s'avérer une tâche très ardue, voire impossible. Supposons un instant, comme le fait l'école de *Varieties of Capitalism*, que les institutions liées au marché du travail du type de celles qui existent en Europe du nord dépendent effectivement d'un réseau fort d'autres institutions, en toute logique plus anciennes, tels que des syndicats et des employeurs qui comprennent la logique de la négociation collective, une coopération entre entreprises permettant d'éviter toute concurrence inutile sur le marché du travail, des systèmes de production stables et solides, et des mécanismes chargés d'apaiser les conflits sociaux au travail. Chacun de ces éléments prit plusieurs décennies, voire des siècles à se mettre en place, et aucun d'entre eux ne saurait exister sans les autres. C'est bien dans cette perspective que l'on voit la portée du défi auquel l'UME fait face ; si les principaux mécanismes d'ajustement de l'UME actuelle remontent si loin dans l'histoire, nous devrions sans doute repenser cette organisation de fond en comble, et partir en quête d'une union monétaire radicalement différente de celle qui existe aujourd'hui.

L'Europe des hautes sphères¹⁷

Stéphanie Novak

Le passage à l'Europe. Histoire d'un commencement est une version révisée de la thèse que Luuk van Middelaar a rédigée sous la direction de Marcel Gauchet. L'auteur s'y donne le but ambitieux de saisir « la véritable nature politique de l'Union » européenne (p. 10). L'originalité de la démarche tient au fait que Van Middelaar considère l'Union des années 1950 à nos jours sans toutefois adopter un ordre chronologique. Il s'agit plutôt d'analyser diverses étapes du développement de l'Union européenne pour en dégager la singularité politique, parce que « la vérité de la politique ne peut se comprendre que dans le temps » (p. 14).

Trois discours sur l'Union Européenne

Cette démarche se veut novatrice. L'avant-propos et le prologue montrent en quoi elle se démarque du débat opposant fédéralistes et souverainistes. En outre, selon Van Middelaar, la nature politique de l'Union ne peut être saisie que si l'on se méfie des mots et des discours. Van Middelaar refuse le jargon. Tout en étant extrêmement bien informé sur les questions techniques, ce livre ne présuppose aucune connaissance spécialisée des mécanismes institutionnels et de la multitude d'acronymes et néologismes par lesquels on s'y réfère bien souvent. Par ailleurs, l'auteur identifie et déconstruit trois types de discours sur l'Union européenne, dont il met en évidence les soubassements idéologiques et normatifs ainsi que les origines historiques. Van Middelaar distingue ainsi un discours sur « l'Europe des États » lié au confédéralisme et dont les tenants académiques sont surtout les historiens et les spécialistes des relations internationales ; un discours sur « l'Europe des citoyens » lié au fédéralisme, qui n'a pas encore d'assises universitaires ; et un discours sur « l'Europe des Bureaux » lié au fonctionnalisme, principalement tenu par les économistes, les sociologues et les politologues. Ces discours se combinent pour générer trois autres discours dominants : l'intergouvernementalisme (Bureaux et États), le supranationalisme (Bureaux et Citoyens) et le constitutionalisme (États et Citoyens). Or, selon Van Middelaar, ces discours ne permettent pas de rendre compte de l'historicité de la construction européenne. Cette partie critique est salutaire. Elle rend compte de manière simple du foisonnement des discours sur l'Union européenne sans caricaturer les études existantes. De plus, elle montre que les différentes théories visant à expliquer l'intégration européenne ne sont pas exemptes de préférences politiques sur la voie que devrait prendre le projet européen. Van Middelaar ne manque pas d'audace intellectuelle lorsque d'emblée il repère et met à distance ces discours.

L'Europe des trois sphères

L'auteur considère ensuite l'Europe politique de trois points de vue. La *sphère externe* se définit par ses limites géographiques. Elle comprend les États souverains du continent (« le concert européen »), animés par la recherche de leur intérêt propre. La *sphère interne* est, elle, fondée sur le traité signé en 1951. Elle est composée des institutions européennes et est animée par la recherche de l'intérêt communautaire. La *sphère intermédiaire* est formée des États membres de l'Union et se laisse plus difficilement définir. Dans cette sphère, chaque État recherche son intérêt tout en ayant une conscience croissante de l'intérêt communautaire.

¹⁷ Ce texte est la recension de l'ouvrage de Luuk van Middelaar, *Le passage à l'Europe. Histoire d'un commencement*, Paris, Gallimard, 2012. Il a fait l'objet d'une première publication sur le site de la Vie des idées, le 17 septembre 2012, à l'adresse <http://www.laviedesidees.fr/L-Europe-des-hautes-spheres.html>

Le livre se concentre sur cette sphère qui est, selon Van Middelaar, mal comprise. Ce serait en saisissant la nature particulière des relations interétatiques à ce niveau qu'on pourrait éclairer la nature de l'Union. Néanmoins, on peine parfois à comprendre comment la conception des relations interétatiques qui sous-tend la sphère intermédiaire se distingue de la conception intergouvernementale classique critiquée par Van Middelaar.

Les deux premières parties du livre tentent d'expliquer le « passage à l'Europe » en prenant pour acteurs les pères fondateurs et les chefs de gouvernement. La première partie (« Le secret de la table ») est la plus novatrice. Van Middelaar montre que le choix de la règle de majorité ou, pour le dire autrement, l'abandon du droit de veto, par les États membres leur a permis de se constituer en corps politique. Van Middelaar éclaire un point fondamental et selon nous très peu souvent noté par les études européennes. Pour caractériser l'Union, on a plus souvent mis en avant la délégation ou l'abandon de souveraineté. Le passage à la majorité en est la traduction concrète. L'auteur montre de manière très convaincante comment il a été essentiel à la fois pour l'adoption des traités et pour la prise de décision législative quotidienne au Conseil. Autre originalité remarquable de cette première partie, la relecture qu'offre Van Middelaar du compromis de Luxembourg. Ce texte de 1966 a mis fin à la crise de la chaise vide. Pendant plusieurs mois, la France n'avait pas siégé au Conseil parce que la délégation française avait refusé qu'une décision dans le domaine agricole soit prise à la majorité. Par le Compromis de Luxembourg, les parties reconnaissent que lorsque l'intérêt vital d'un État est menacé, il ne doit pas être mis en minorité et qu'une solution doit être trouvée pour le satisfaire. Alors que ce compromis est habituellement considéré comme un échec – la cristallisation de l'opposition entre les tenants et les opposants de la décision législative majoritaire – Van Middelaar brise le consensus. Selon lui, le compromis signifie que les Français reconnaissent le Traité et que les cinq autres membres du Conseil reconnaissent eux que des intérêts nationaux cruciaux ne peuvent être négligés au nom de l'Europe. Ce compromis a permis à la sphère intermédiaire d'exister.

Un nouveau récit de la construction européenne

Dans la deuxième partie (« Les caprices de la fortune »), l'auteur tente de montrer comment l'Union européenne s'est formée en réaction aux événements internationaux. L'Union y apparaît ainsi comme une construction diplomatique. Cette lecture s'écarte de bien des études qui mettent en avant les fondements économiques de l'Union européenne. L'auteur livre ainsi une narration originale de la construction européenne. Par exemple, la Convention européenne, qui a surtout été étudiée pour son fonctionnement interne, est abordée par le biais de la politique étrangère. Van Middelaar met en relation le travail de la Convention et le contexte de la guerre en Irak. Cette partie s'appuie sur force anecdotes mais un peu trop souvent sur des propos rapportés (par exemple de Mitterrand). Cette méthode est périlleuse car on a rarement la preuve que les acteurs ont bien tenu les discours qu'on leur attribue. En outre, en se focalisant sur l'action des chefs d'État et de gouvernement, la conception diplomatique proposée par Van Middelaar peut sembler réductrice. On pourra par ailleurs regretter que les conséquences de l'élargissement à l'Est et la façon dont il modifie ou non le projet européen soient traitées rapidement.

La recherche de légitimité démocratique

Cette histoire centrée sur les chefs d'États conduit à mettre en évidence, de manière symptomatique et pour ainsi dire cruelle, le manque de légitimité démocratique de l'Union européenne. Avant que s'ouvre la partie finale du livre, le rôle des citoyens européens et le contrôle démocratique de l'action des chefs d'États n'avaient quasiment jamais été évoqués par l'auteur. Cette dernière partie – intitulée « La quête du public » – aborde enfin ce sujet en analysant les efforts de « démocratisation du haut vers le bas » : « le mouvement vint

d'hommes politiques flottant dans l'air et se cherchant un sol stable » (p. 420). Van Middelaar provoque le lecteur en qualifiant de « chasse aux applaudissements » la recherche de légitimité démocratique par les acteurs de la construction européenne. Au sein d'un tableau dense, il distingue trois stratégies utilisées pour conquérir l'assentiment populaire. La *stratégie allemande* consiste à « convaincre ». Van Middelaar fait le catalogue des mesures censées éveiller le sentiment européen – drapeau, hymne, euro... La *stratégie romaine*, « *panem et circum* », consiste à distribuer des biens sociaux et juridiques – droit d'établissement dans les différents États membres, aides régionales, politique agricole commune... La *stratégie grecque* consiste à donner une voix au peuple, en l'impliquant dans le processus de construction européenne – par exemple en instituant l'élection au suffrage universel du Parlement européen. Van Middelaar n'hésite pas à analyser l'aspect démagogique de certaines de ces politiques de conquête et évite les thèses faciles, comme celle selon laquelle le Parlement européen, par sa seule existence, accroîtrait la légitimité démocratique de l'Union. Il souligne ce paradoxe : depuis trente ans, les citoyens se désintéressent de plus en plus du Parlement, alors que les compétences formelles de cette institution se sont accrues. En offrant une typologie des divers essais de démocratisation du haut vers le bas et en analysant leur échec, l'auteur aborde un point à notre connaissance peu discuté dans les études existantes.

Cependant, Van Middelaar considère comme des stratégies pour « attirer et retenir l'attention du public » (p. 342) des actions qui n'en sont pas forcément. Pour qu'on puisse parler de stratégie, il faut qu'un acteur utilise consciemment une méthode pour atteindre un but distinct – dans le cas présent, la légitimité de l'Union. Or, on peine parfois à identifier le stratège et, par conséquent, à comprendre pourquoi telle ou telle politique émanant de Bruxelles peut tenir lieu de stratégie visant à convaincre les Européens de la légitimité de l'Union européenne. Que le drapeau ou l'hymne européens relèvent d'une approche stratégique (allemande), on peut le comprendre car ils ne sont que des symboles. Mais si toute politique publique décidée à Bruxelles est une stratégie pour asseoir sa légitimité – comme les pages qui décrivent la stratégie « *panem et circum* » le suggèrent en se référant à la politique agricole commune, à la liberté de circulation ou aux aides régionales – on ne sait plus en quoi consiste la nature politique de l'Union que Van Middelaar cherche à identifier. Ainsi, au terme de cette troisième partie, on est convaincu de la singularité et de la complexité politique de l'Union européenne. On est aussi troublé par l'échec complet de sa démocratisation. Mais la « nature politique » de l'Union semble encore plus énigmatique – en ce sens l'ouvrage a le mérite de stimuler le questionnement. La thèse que défend Van Middelaar dans la troisième partie provoque le lecteur, mais l'argumentation manque de nuance. L'auteur se concentre sur les principaux acteurs de la construction européenne en parlant unilatéralement de la démocratisation du haut vers le bas. La société civile et les parlements nationaux semblent passifs ; leurs initiatives ne sont peut-être pourtant pas sans impact sur le « public » européen.

De manière générale, on pourrait aussi regretter qu'en postulant que « les motifs politiques du vivre-ensemble dament en dernier ressort le pion aux intérêts économiques » (p. 11), Van Middelaar néglige les facteurs économiques. Par ailleurs, le style de l'auteur peut parfois déconcerter par son emphase. Ainsi, il n'est peut-être pas nécessaire d'en appeler à Moïse et aux Dix Commandements pour expliquer qu'à l'inverse de ceux-ci, les constitutions modernes sont révisables. L'usage très fréquent des métaphores ne permet pas toujours de clarifier le propos et peut se révéler irritant – comme lorsque dans la deuxième partie de l'ouvrage, l'auteur se réfère à de multiples reprises à « Dame Fortune » pour signifier le rôle de la contingence dans la construction européenne. Cependant, en nous faisant partager sa connaissance fine de la construction européenne et en en dégagant les multiples originalités, Van Middelaar propose un ouvrage stimulant, utile et personnel.

Bibliographie

Harold James, *Making the Monetary Union*, Cambridge, Harvard University Press, 2012. [L'histoire la plus complète à ce jour de la monnaie unique]

David Marsh, *The Euro: The Battle for the New Global Currency*, New Haven, Yale University Press, 2011. [Une histoire de l'Euro, écrite avant la crise, fondée sur de nombreux entretiens]

Cornelia Woll, *The Power of Inaction: Bank Bailouts in Comparison*. Ithaca, NY: Cornell University Press, 2014. [Une comparaison des réactions de plusieurs Etats européens à la crise bancaire de 2008]

Stéphanie Novak, *La prise de décision au Conseil de l'Union européenne. Pratiques du vote et du consensus*. Préface de Bernard Manin. Paris: Dalloz. 2011. [Une analyse pionnière des prises de décision dans les institutions européennes]

Bob Hancke Martin Rhodes and Mark Thatcher éd., *Beyond Varieties of Capitalism : Conflict, Contradiction and Complementarities in the European Economy*, Oxford University Press 2007. [Une analyse fondatrice des différents types de capitalisme en Europe.]

Bob Hancke, *Unions, Central Banks and EMU : Labour markets and monetary integration in Europe*, Oxford University Press 2013. [Les liens entre politiques monétaires et marché du travail en Europe mis à jour.]

Frédéric Lordon, *La malfaçon. Monnaie européenne et souveraineté démocratique*, Paris, Les liens qui libèrent, 2014. [Une critique radicale de l'Euro et des institutions européennes et le plaidoyer pour un retour aux monnaies nationales.]

Michel Aglietta, *Europe. Sortir de la crise et inventer l'avenir*, Michalon 2014. [Une analyse de la crise par un des meilleurs spécialistes de l'économie européenne et un plaidoyer pour renforcer les institutions européennes sur les plans financier et budgétaire en retrouvant l'esprit communautaire des origines.]

Claudia Sternberg, *The Struggle for EU Legitimacy: Public Contestation 1950s-2005*, Palgrave Macmillan 2013. [L'histoire la plus complète des contestations de la légitimité de l'Union Européenne.]

Vivien Schmidt et Mark Thatcher, *Resilient liberalism in Europe's political economy*. Cambridge University Press, 2013. [Comment les pays européens ont-ils réagi à la crise ? pourquoi n'ont-ils pas changé de modèle économique ?]

Antoine Vauchez, *L'Union par le droit. L'invention d'un programme institutionnel pour l'Europe*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013. [Pourquoi l'Union Européenne s'est-elle imposée principalement par le droit plutôt que par la représentation politique ?]

Tony Judt, *Après guerre : Une histoire de l'Europe depuis 1945*, Paris, Armand Colin, 2007. [Une œuvre magistrale et indispensable pour comprendre comment l'Europe s'est construite et reconstruite sur les cendres de la Seconde guerre mondiale.]

Justine Lacroix, *La pensée française à l'épreuve de l'Europe*, Paris, Grasset, 2008. [Une étude originale, toujours d'actualité, sur les interrogations que suscite l'Europe chez les intellectuels français.]

Justine Lacroix et Kalypso Nicolaidis éd. *European Stories. Intellectual Debates on Europe in National Contexts*, Oxford, Oxford University Press, 2010. [Un recueil comparant la teneur des débats intellectuels sur l'Europe dans différents pays.]

Barry Eichengreen, *The European Economy since 1945: Coordinated Capitalism and Beyond*, Princeton University Press, 2006. [La synthèse la plus complète sur l'évolution de l'économie européenne depuis 1945.]

Paul de Grauwe, *Économie de l'intégration monétaire, De Boeck, 2014*. [Un manuel maintes fois réédité et devenu classique pour comprendre le fonctionnement de l'union monétaire européenne.]

Robert Salais, *Le Viol d'Europe. Enquête sur la disparition d'une idée*, Paris, PUF, 2013. [Le but est de remonter aux sources de l'Union Européenne pour en comprendre les problèmes actuels.]

Jürgen Habermas, *La constitution de l'Europe*, Paris, Gallimard, 2012. [Réflexions sur la crise politique européenne par un des plus grands philosophes européens.]

Ulrich Beck, *Non à l'Europe Allemande*, Paris, Autrement, 2013. [Une critique de l'hégémonie politique allemande et un plaidoyer pour une union européenne renforcée par un des plus grands sociologues allemands]

Olaf Cramme, et Sara Hobolt, éd. *Democratic politics in a European Union under stress*. Oxford University Press, 2014. [Comment les différents pays ont-ils réagi face aux demandes contradictoires des marchés financiers et des citoyens ?]

Simon Hix, *What's Wrong with the European Union and How to Fix it*. Cambridge, Polity Press, 2008. [Une analyse pionnière et visionnaire du déficit démocratique dans les institutions européennes.]

Matthias Matthijs et Marc Blyth (éd.), *The Future of the Euro*. New York, Oxford University Press, 2015. [Repenser l'Euro contre la théorie orthodoxe des zones monétaires optimales.]

Giovanni Moro (éd.) *The single currency and European citizenship : unveiling the other side of the coin*. New York, NY, Bloomsbury Academic, 2013. [Comment les citoyens européens s'approprient-ils la monnaie européenne ?]

Erik Jones, *The Year the European Crisis Ended*, London, Palgrave, 2014. [Un livre de référence sur la chronologie de la crise et des réactions politiques.]

Tommaso Padoa-Schioppa, *Contre la courte vue. Entretien sur le Grand Krach*, Paris, Odile Jacob, 2009. [Une condamnation autocritique de l'illusion du marché libre par un des fondateurs de l'euro.]

Paul Magnette, *Le régime politique de l'Union européenne*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009. [Une mise en évidence de la cohérence et de l'originalité du régime politique européen, sur la nature de la « fédération d'États » et de la résolution des conflits de compétence en son sein.]

Jean Pisani-Ferry, *Le réveil des démons. La crise de l'euro et comment nous en sortir*, Paris, Fayard, 2011. [Pourquoi et comment les pays de la zone euro doivent assumer les conséquences de la monnaie unique en termes de politique budgétaire.]

Articles sur l'Europe et la crise publiés sur le site *la Vie des Idées*

André Cartapanis, « Pour une euro-fédération », *La Vie des idées*, 18 mai 2012. ISSN : 2105-3030. URL : <http://www.laviedesidees.fr/Pour-une-euro-federation.html>

Martin Deleixhe, « L'Europe, un sujet de discussion ? », *La Vie des idées*, 17 juin 2013. ISSN : 2105-3030. URL : <http://www.laviedesidees.fr/L-Europe-un-sujet-de-discussion-2338.html>

Ecolinks, « L'obsession de la compétitivité a-t-elle tué l'Europe ? », 28 janvier 2014. ISSN : 2105-3030. URL : <http://www.laviedesidees.fr/L-obsession-de-la-competitivite-a.html>

Jacky Fayolle, « Une Union monétaire en trompe-l'œil ? », *La Vie des idées*, 7 septembre 2012. ISSN : 2105-3030. URL : <http://www.laviedesidees.fr/Une-Union-monetaire-en-trompe-l.html>

Clément Fontan, « La BCE : un problème démocratique pour l'Europe ? », *La Vie des idées*, 15 avril 2014. ISSN : 2105-3030. <http://www.laviedesidees.fr/La-BCE-un-probleme-democratique.html>

Justine Lacroix, « Une citoyenneté européenne est-elle possible ? », *La Vie des idées*, 3 juin 2009. ISSN : 2105-3030. URL : <http://www.laviedesidees.fr/Une-citoyennete-europeenne-est.html>

Michel Lallement, « À la recherche de l'Europe sociale », *La Vie des idées*, 10 juin 2009. ISSN : 2105-3030. URL : <http://www.laviedesidees.fr/A-la-recherche-de-l-Europe-sociale.html>

Éric Monnet, « Histoires de l'union monétaire européenne », *La Vie des idées*, 3 avril 2013. ISSN : 2105-3030. URL : <http://www.laviedesidees.fr/Histoires-de-l-union-monetaire.html>

Étienne Pataut, « L'invention du citoyen européen », *La Vie des idées*, 2 juin 2009. ISSN : 2105-3030. URL : <http://www.laviedesidees.fr/L-invention-du-citoyen-europeen.html>

Stéphanie Novak, « L'opacité du consensus. La prise de décision au Conseil de l'Union européenne », *La Vie des idées*, 25 juin 2009. ISSN : 2105-3030. URL : <http://www.laviedesidees.fr/L-opacite-du-consensus.html>

Stéphanie Novak, « Europe : un autre traité pour rien ? Entretien avec Renaud Dehousse », *La Vie des idées*, 10 avril 2012. ISSN : 2105-3030. URL : <http://www.laviedesidees.fr/Europe->

[un-autre-traite-pour-rien.html](#)

Céline Spector, « L'Europe et ses récits », *La Vie des idées*, 3 juin 2011. ISSN : 2105-3030.
URL : <http://www.laviedesidees.fr/L-Europe-et-ses-recits.html>

Laurent Warlouzet, « La politique de la concurrence en Europe : enjeux idéologiques », *La Vie des idées*, 23 mai 2014. ISSN : 2105-3030. URL : <http://www.laviedesidees.fr/La-politique-de-la-concurrence-en.html>

Les Auteurs

Kira Gartzou-Katsouyanni est étudiante à la Johns Hopkins School of Advanced International Studies.

Bob Hancké est professeur d'économie politique européenne à la London School of Economics and Political Science.

Éric Monnet est économiste à la Banque de France et enseignant associé à l'École d'Économie de Paris et l'EHESS.

Emmanuel Mourlon-Druol est docteur en histoire de l'Institut Universitaire européen (IUE) de Florence et actuellement Lord Kelvin Adam Smith Fellow à la Business School de l'Université de Glasgow.

Kalypso Nicolaïdis est professeure de relations internationales à l'Université d'Oxford (St Antony's College).

Stéphanie Novak est maître de conférences à l'Université catholique de Lille, membre de la European School of Political and Social Sciences et chercheuse associée à l'EHESS.

Claudia Schrag Sternberg est *Career Development Fellow in Politics* à St Hugh's College et au département de sciences politiques et relations internationales de l'Université d'Oxford.

Shahin Vallée est conseiller économique du Ministre français de l'économie, ancien conseiller économique du Président du Conseil européen, chercheur associé à Bruegel et à la London School of Economics and Political Science.

Table

Introduction, par Éric Monnet et Claudia Schrag

La crise de la zone Euro et le déni de l'autre. Pour une reconstruction de la reconnaissance mutuelle, par *Kira Gartzou-Katsouyanni, Kalypso Nicolaidis et Claudia Schrag Sternberg*

La zone euro est-elle viable ? Une perspective historique, par *Emmanuel Mourlon-Druol*

Reconstruire l'Union Monétaire européenne. De l'assurance mutuelle au fédéralisme budgétaire, par *Shahin Vallée*

Marché du travail et crise de l'Union Monétaire Européenne, par Bob Hancké

L'Europe des hautes sphères, par Stéphanie Novak